

# AGENTIVITÉ, CHOIX ET ACCÈS

Stratégie de l'UNFPA pour la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes et des adolescentes

# SOMMAIRE

ACRONYMES.....	3
AVANT-PROPOS.....	4
GLOSSAIRE DES TERMES ET CONCEPTS .....	5
VUE D'ENSEMBLE .....	8
LA VISION .....	9
CONTEXTE ET ENSEIGNEMENTS.....	13
QU'EST-CE QUI DOIT CHANGER ? AGENTIVITÉ, CHOIX ET ACCÈS .....	20
MISE EN ŒUVRE DU CADRE ACA.....	21
<b>Voie 1</b> Garantir des services de santé sexuelle et reproductive sensibles au genre.....	23
<b>Voie 2</b> Réduire la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes .....	26
<b>Voie 3</b> Promouvoir des opportunités et des services basés sur le genre et les droits pour les adolescent(e)s et les jeunes.....	27
<b>Voie 4</b> Collecter, analyser et exploiter les données démographiques et les résultats de recherches pour faire valoir les droits humains et l'égalité des genres .....	28
<b>Catalyseur 1</b> Renforcer les mécanismes de redevabilité : lois, politiques, institutions et systèmes .....	30
<b>Catalyseur 2</b> Promouvoir des normes sociales et de genre équitables .....	31
<b>Catalyseur 3</b> Consolider les mouvements féministes .....	34
<b>Lien 1</b> Renforcer les synergies entre l'autonomisation économique et reproductive des femmes .....	35
<b>Lien 2</b> Soutenir l'action climatique sensible au genre .....	36
<b>Lien 3</b> Soutenir les innovations et les technologies sensibles au genre.....	37
OBTENTION DE RÉSULTATS INSTITUTIONNELS .....	38
OBTENTION DE RÉSULTATS PROGRAMMATIQUES .....	40

# ACRONYMES

<b>ACA</b>	Agentivité, choix et accès (Agency, Choice and Access)
<b>ATG</b>	Approche transformatrice en matière de genre
<b>CEDAW</b>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CIPD</b>	Conférence internationale sur la population et le développement
<b>COVID-19</b>	Maladie du coronavirus de 2019
<b>CPI</b>	Comité permanent interorganisations
<b>CRVS</b>	Enregistrement des faits et statistiques d'état civil
<b>DSSR</b>	Droits et santé sexuels et reproductifs
<b>ECS</b>	Éducation complète à la sexualité
<b>HCT</b>	Équipe de pays pour l'action humanitaire
<b>HNO</b>	Aperçu des besoins humanitaires
<b>HPC</b>	Cycle de programme humanitaire
<b>HRP</b>	Plan de réponse humanitaire
<b>IST</b>	Infection sexuellement transmissible
<b>JIAF</b>	Cadre d'analyse intersectorielle conjointe
<b>LGBTQI+</b>	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers/en questionnement, intersexes et autres groupes minoritaires
<b>MGF</b>	Mutilations génitales féminines
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>OSIEG</b>	Orientation sexuelle, identité de genre et expression de genre
<b>PA-CIPD</b>	Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
<b>SERP</b>	Plan de riposte socio-économique
<b>SIDA</b>	Syndrome d'immunodéficience acquise
<b>SSR</b>	Santé sexuelle et reproductive
<b>SWAP</b>	Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes)
<b>UNCT</b>	Équipes de pays des Nations Unies
<b>UN-SWAP</b>	Tableau de bord SWAP des équipes de pays des Nations Unies
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la population
<b>VBG</b>	Violence basée sur le genre
<b>VBGFT</b>	Violence basée sur le genre (VBG) facilitée par les technologies
<b>VIH</b>	Virus de l'immunodéficience humaine

# AVANT-PROPOS

La Conférence internationale sur la population et le développement et son Programme d'action établi en 1994 nous rappellent que l'égalité des genres reste cruciale pour un développement juste et durable.

Au fil des ans, l'UNFPA a démontré par l'action que les dimensions genre et droits humains des questions ayant trait à la santé sexuelle et reproductive et à la population constituent de puissants catalyseurs de changements transformateurs dans l'ensemble des secteurs du développement socio-économique, humanitaire et environnemental. L'action mondiale pour parvenir à l'égalité des genres a renforcé les mouvements de femmes, favorisé des alliances transnationales et donné lieu à une révision des législations discriminatoires dans de nombreux pays.

Malgré des progrès visibles dans de nombreux indicateurs de l'égalité des genres et des droits des femmes et des filles, les résultats demeurent inégaux au fil du temps, et des millions de femmes dans le monde entier continuent de se voir refuser le droit fondamental de prendre des décisions concernant leur corps et leur avenir. Deux cents millions de femmes n'ont pas accès aux méthodes modernes de planification familiale ; six nouvelles infections au VIH sur sept chez les adolescents concernent des filles, et l'émergence de politiques démographiques pronatalistes et d'une sélection prénatale du sexe met à mal l'autonomie corporelle des femmes et crée une dynamique démographique problématique. Par ailleurs, si la tendance actuelle se poursuit, 68 millions de filles risqueront de subir des MGF d'ici à 2030. Ces difficultés sont exacerbées par des problèmes tels que le changement climatique, les changements démographiques, les conflits de longue durée et la pandémie de COVID-19. À l'UNFPA, nous pensons que notre avenir commun ne laisse aucune place à la négociation en matière de droits humains.

Au vu des défis mondiaux extrêmement complexes existants ou émergents, il nous appartient d'œuvrer pour un monde où l'agentivité, le choix et l'accès sont une réalité quotidienne pour toutes les femmes et les filles. Forts de cette conviction, nous nous appuyons sur les efforts existants pour proposer un cadre tourné vers l'avenir qui contribue à jeter les bases de l'égalité des genres et à faire progresser les droits des femmes et des filles.

Avec **Agentivité, choix et accès : Stratégie pour la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes et des adolescentes**, nous avons l'occasion de nous attaquer aux formes multiples et croisées de la discrimination, aux inégalités et à l'exclusion, alors même que le monde repense tous les systèmes à la suite de la pandémie et de la réaction hostile face à l'égalité des genres et aux droits reproductifs à l'échelle mondiale.

À l'horizon 2030, pour atteindre les Objectifs de développement durable et ne laisser personne de côté, l'UNFPA est fermement résolu à réaliser cette vision avec ses partenaires, main dans la main avec les femmes et filles dans toute leur diversité.



**Diene Keita**

*Directrice exécutive adjointe, UNFPA, Programmes*

# GLOSSAIRE DES TERMES ET CONCEPTS



**Agentivité** : Capacité d'un individu à disposer du pouvoir et des ressources nécessaires pour réaliser son potentiel et faire des choix.



**Analyse de genre** : Examen critique et systématique des différences entre les contraintes et les possibilités offertes à une personne ou à un groupe de personnes en fonction de leur sexe ou de leur expression et identité de genre.



**Aperçu des besoins humanitaires** : Une approche coordonnée de l'évaluation d'une situation d'urgence et de la hiérarchisation des besoins des personnes touchées jette les bases d'une réponse humanitaire cohérente et efficace et constitue le point de départ du Plan de réponse humanitaire.



**Approches transformatrices en matière de genre (ATG)** : Elles remettent en question les inégalités de genre en transformant les normes, rôles et relations de genre néfastes, tout en œuvrant à une redistribution plus équitable des ressources.



**Autonomie corporelle** : Le concept d'autonomie corporelle englobe la capacité et l'agentivité de chaque personne à faire des choix concernant son propre corps et son avenir, sans subir ni violence ni coercition. Cela inclut le choix d'avoir des relations sexuelles ou d'être enceinte, à quel moment et avec qui. Il s'agit de la liberté de pouvoir solliciter des soins de santé sans la permission de quiconque.



**Autonomisation et avancement des femmes et des filles** : Accroître la capacité des femmes et filles à prendre le contrôle de leur vie et à parvenir à l'égalité des genres. L'autonomisation renforce le choix, l'action et la capacité des femmes à faire valoir leurs connaissances, leurs opinions et leurs compétences d'une manière qui soit reconnue, respectée et valorisée par la société.



**Changements générationnels et dividende démographique** : Les inégalités de genre se perpétuent par le transfert de normes sociales discriminatoires d'une génération à l'autre. Le travail avec les adolescents et les jeunes pour les sensibiliser aux avantages de l'égalité des genres, tant pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes, accélérera les changements sociaux positifs. Dans les pays où les jeunes sont nombreux, l'investissement dans les changements générationnels en vue de l'égalité des genres permettra de lutter contre l'extrémisme et les réactions hostiles aux droits des femmes et à la justice de genre.



**Comité permanent interorganisations (CPI)** : C'est le forum de coordination humanitaire de plus haute instance du système des Nations Unies. Il réunit les chefs de secrétariat de 18 organisations pour formuler des politiques, établir les priorités stratégiques et mobiliser des ressources en réponse aux crises humanitaires. Le CPI renforce l'action humanitaire collective en mettant en œuvre une réponse cohérente et unifiée.



**Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre (GBV AoR)** : Coordination au niveau mondial en matière de violence basée sur le genre, qui cherche collectivement à améliorer l'efficacité et la redevabilité de l'intervention humanitaire aux fins de la prévention, de l'atténuation des risques et de la réponse à toutes les formes de violence basée sur le genre, dans le but de veiller à ce que l'agentivité et la capacité des survivant(e)s soient reconnues et renforcées, et à ce que des efforts de prévention primaire soient déployés de manière efficace pour aborder les inégalités de genre sous-jacentes.



**Écart entre les genres** : Disparité entre la condition ou la position des femmes et des hommes, ou des garçons et des filles, au sein de la société, fondée sur des normes et des attentes liées au genre.



**Égalité des genres** : Concept selon lequel tous les êtres humains, femmes et hommes, sont libres de développer leurs capacités personnelles et de faire des choix sans être limités par des stéréotypes, des normes ou des rôles de genre, ni des préjugés quelconques. L'égalité des genres désigne la valorisation égale par la société des femmes et des hommes dans toute leur diversité et dans les rôles qu'elles et ils adoptent.



**Égalité formelle et égalité réelle** : L'égalité formelle, souvent appelée égalité « de jure », exige des États qu'ils garantissent l'égalité en droit et de traitement à tous les groupes, en éliminant toute distinction dans les textes et les politiques fondés sur des caractéristiques de groupe, telles que l'origine ethnique ou le genre. Les organes internationaux des droits humains ont également reconnu le principe de l'égalité réelle, ou égalité « de facto », qui vise à remédier aux discriminations bien établies en exigeant des États qu'ils prennent des mesures positives pour lutter contre les inégalités diverses auxquelles les groupes sont confrontés.



**Équité de genre :** Traitement équitable des hommes et des femmes. Ce traitement peut être identique ou différent, mais il est considéré équivalent sur le plan des droits, des avantages, des obligations et des possibilités. Les mesures d'équité de genre sont généralement conçues pour compenser les désavantages historiques et sociaux subis par les femmes.



**Expression de genre :** L'expression de genre désigne la manière dont nous exprimons notre genre par nos actions et notre apparence, y compris nos vêtements, notre façon de parler et nos manières. L'expression du genre d'une personne n'est pas toujours liée à son sexe biologique, à son identité de genre ou à son orientation sexuelle.



**Feuille de résultats UN-SWAP :** Une évaluation normalisée des pratiques et des performances en matière d'intégration de la dimension genre au niveau des pays des Nations Unies, qui vise à assurer la redevabilité des responsables de haut niveau et à améliorer les performances des équipes de pays des Nations Unies.



**Grand Bargain :** Accord unique lancé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en 2016, dans le cadre duquel certains des plus grands donateurs et organisations humanitaires se sont engagés à mettre davantage de moyens entre les mains des personnes dans le besoin et à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire.



**Identité de genre :** Le ressenti intérieur et individuel d'une personne concernant son propre genre, qui peut ou non correspondre au sexe assigné à la naissance.



**Intégration de la dimension de genre :** Évaluation des enjeux de toute action planifiée, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux, pour les femmes et les hommes. Il s'agit d'une stratégie visant à intégrer pleinement les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes dans les processus de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques et des programmes déployés dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales.



**Intersectionnalité :** Démarche qui reconnaît les expériences concrètes des inégalités et du pouvoir qui résultent de l'interaction du genre avec d'autres marqueurs sociaux de différence. Ces marqueurs peuvent comprendre l'âge, l'origine ethnique, le statut économique, la classe sociale, le handicap, l'identité et l'expression de genre et l'orientation sexuelle, ou toute combinaison de ces éléments.



**Justice de genre :** Égalité et équité totales entre les femmes et les hommes à tous les niveaux et dans toutes les catégories sociales. Dans un monde juste en matière de genre, les femmes et les hommes définiront et façonneront conjointement et sur un pied d'égalité les politiques, les structures et la prise de décisions qui ont une incidence sur la vie de chacun et sur la société dans son ensemble.



**Masculinités positives :** Approche qui met en exergue les aspects avantageux de l'identité masculine tout en appliquant des formes de masculinité positives, pacifiques et équitables en matière de genre, qui remettent en question les caractérisations et les attentes habituelles des hommes et des garçons les présentant comme agressifs, violents, dénués d'émotion, peu bienveillants ou enclins à prendre des risques.



**Non binaire :** Terme général désignant les identités de genre qui se situent à l'intérieur, à l'extérieur, sur toute l'étendue ou au milieu du spectre de la binarité masculin-féminin. Une personne non binaire peut s'identifier comme genre-fluide, transmasculine ou transfémine, ou peut être agendre (sans sentiment de genre ou avec des sentiments neutres vis-à-vis du genre).



**Normes de genre :** Attributs et caractéristiques acceptés de l'identité genrée masculine et féminine à un moment donné pour une société ou une communauté spécifique. Les normes de genre sont des idées sur ce que sont censés être les hommes et les femmes et sur la façon dont ils devraient agir.



**Normes sociales :** « Règles » non écrites régissant les comportements communs aux membres d'un groupe ou d'une société donnée. Il s'agit de règles informelles, souvent implicites, admises et observées par le plus grand nombre.



**Orientation sexuelle :** Attirance physique, sentimentale ou émotionnelle d'une personne envers des personnes d'un sexe ou d'un genre particulier.



**Parité de genre :** Concept numérique concernant l'égalité relative sur le plan des nombres et des pourcentages d'hommes, de femmes, de filles et de garçons.



**Plan d'action à l'échelle du système pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes :** Plan d'action visant à mettre en œuvre la politique d'intégration de la dimension de genre à l'échelle du système des Nations Unies (2006). Le cadre de redevabilité lancé en 2012 dote le système des Nations Unies d'un plan d'action unique visant à normaliser son approche de l'intégration du genre dans les travaux respectifs de ses organes.



**Plan de réponse humanitaire (HRP) :** Plan énonçant la vision commune requise pour toute crise humanitaire nécessitant le soutien de plusieurs agences. Il est élaboré pour une situation d'urgence qui requiert une aide humanitaire internationale. Il explique comment il convient de répondre aux besoins évalués et exprimés par la population touchée.



**Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) :** Ce cadre de coopération représente l'offre collective du système de développement des Nations Unies visant à aider les pays à répondre aux priorités et aux lacunes liées aux ODD. Le Plan-cadre de coopération guide l'ensemble du cycle de programmes, et impulse la planification, la mise en œuvre, le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation du soutien collectif apporté par les Nations Unies en vue de la réalisation de l'Agenda 2030, ce au niveau national.



**Protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (PSEAH) :** Terme utilisé par les Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour désigner les mesures de protection des personnes contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels de la part de leur propre personnel et du personnel associé. L'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels sont très répandus et peuvent avoir de graves conséquences, notamment mentales, physiques et sociales, pour la victime/le survivant ainsi que, souvent, pour l'organisation (perte de personnel qualifié, atmosphère de travail négative, etc.)



**Sensible au genre :** Indique la prise en compte intentionnelle des dimensions de genre pour influencer la conception et la mise en œuvre de la législation, des politiques, des budgets, des plans ou des programmes.



**Sommet mondial sur l'action humanitaire :** Les Nations Unies ont pris part en 2016 à une réunion avec diverses parties prenantes pour discuter des défis urgents liés à la satisfaction des besoins de millions de personnes touchées par des conflits et des catastrophes. Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, de nombreux appels ont été lancés pour que l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et les droits des femmes deviennent des piliers de l'action humanitaire.



**Stéréotypes de genre :** Un stéréotype de genre désigne une vision ou une idée préconçue très répandue concernant les attributs ou les caractéristiques que possèdent ou que sont censés posséder les femmes et les hommes, ou les rôles qu'ils et elles jouent. Un stéréotype de genre devient nuisible lorsqu'il limite la capacité des femmes et des hommes à développer leurs propres capacités, à mener leur carrière professionnelle et/ou à faire des choix concernant leur vie. Qu'ils soient ouvertement hostiles (comme « les femmes sont irrationnelles ») ou apparemment bénins (« les femmes sont aimantes »), les stéréotypes nuisibles perpétuent les inégalités. Par exemple, en raison de la perception traditionnelle des femmes comme dispensatrices de soins, les responsabilités liées à la garde des enfants leur incombent souvent exclusivement.



**Synchronisation de genre :** Collaborer délibérément avec les hommes et les femmes, les garçons et les filles, dans une optique de renforcement mutuel, afin de remettre en question les normes de genre, de catalyser la réalisation de l'égalité des genres et d'améliorer la santé.



**Travail reproductif :** Activités rémunérées et non rémunérées qui permettent à la société de se reproduire. Il s'agit notamment de la reproduction de la main-d'œuvre et de la culture, et de la contribution aux compétences de vie et à l'état de santé des enfants. Il s'agit également des activités quotidiennes telles que la cuisine, la lessive et le ménage, ainsi que le travail communautaire, les soins dispensés aux enfants et aux membres âgés et handicapés de la famille. Ce terme est utilisé de manière interchangeable avec les termes « prestation de soins non rémunérée » et « prestation de soins ».



**Violence reproductive :** Forme de violence basée sur le genre, qui peut prendre la forme d'abus, de coercition ou d'exploitation, et qui compromet l'autonomie reproductive et l'autodétermination, c'est-à-dire la capacité de décider d'avoir et élever des enfants, quand, comment et dans quelles conditions. Il s'agit d'un cadre unifiant pour le déni de l'accès aux droits reproductifs, qui se manifeste et se perpétue dans les politiques, les pratiques, les comportements et les normes.

# VUE D'ENSEMBLE

Le rapport du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) intitulé **Agentivité, choix et accès : stratégie pour la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes et des adolescentes** repose sur les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994. Par conséquent, en tant qu'acteur clé des secteurs du développement, de la paix et de l'action humanitaire, l'UNFPA reconnaît sa responsabilité de veiller à ce que les droits des femmes et filles aux services de base, à la protection et aux possibilités d'avancement soient respectés.

Cette stratégie propose une orientation pour l'intégration des droits humains et de l'égalité des genres dans la planification et la programmation de l'UNFPA, et met résolument l'accent sur les approches susceptibles de favoriser le respect des droits des femmes de tous âges. Il s'agit de la troisième « Stratégie pour l'égalité des genres » de l'UNFPA et elle contribue à la réalisation des trois résultats transformateurs du plan stratégique 2022–2025 de l'UNFPA. La vision du plan stratégique est de « **garantir l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, réaliser les droits en matière de reproduction et accélérer la mise en œuvre du Programme d'action issu de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)** ». La Stratégie souligne que, pour atteindre cet objectif, les femmes et les adolescentes doivent bénéficier d'une **agentivité, d'un choix et d'un accès (ACA)** accrus en matière de droits et de santé sexuels et reproductifs (DSSR) et dans le cadre de leur réalisation. Le plan stratégique adopte une approche fondée sur le parcours de vie et reconnaît que, si les programmes ciblent principalement les femmes en âge de procréer, les adolescent(e)s et les jeunes, ils doivent aussi pouvoir s'adapter pour répondre aux besoins en matière de DSSR de toutes les personnes, sans exception, à tous les stades de la vie.

## Accélération du progrès

L'UNFPA a apporté d'importantes contributions à l'égalité des genres grâce aux différents rôles qu'il joue aux niveaux mondial, régional et national. Des progrès considérables ont été accomplis en matière d'autonomisation et de droits des femmes et des adolescentes, ainsi qu'en ce qui concerne leur santé sexuelle et reproductive (SSR), ce dans tous les domaines du mandat de l'UNFPA et en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies.

Pour aller de l'avant, l'UNFPA devra accroître l'adaptabilité de ses programmes. En faisant preuve d'une souplesse accrue, il pourra répondre plus efficacement aux défis mondiaux existants, émergents et d'une grande complexité. Il s'agit notamment du changement climatique, des changements démographiques, des conflits de longue durée, de l'extrémisme et de la réaction hostile connexe aux droits fondamentaux des femmes et filles, ainsi que de la pandémie de COVID-19. Chacun de ces événements a constitué une menace pour les acquis en matière de développement dans les domaines de l'égalité des genres, de la fin de la violence basée sur le genre (VBG), de l'élimination des pratiques néfastes et de la défense des droits des femmes et des adolescentes. L'UNFPA renforcera les capacités existantes et, au besoin, exploitera de nouveaux types de capacités pour améliorer sa programmation en matière d'égalité des genres. Cela demandera une analyse constante de l'affectation des ressources et de l'efficacité des programmes, un investissement continu dans le développement des ressources humaines et un élargissement des partenariats. Cela permettra à l'UNFPA d'être « adapté aux objectifs » et « prêt pour l'avenir », et capable de mener le programme mondial de transformation de l'égalité des genres.



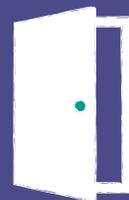
# LA VISION



AGENTIVITÉ



CHOIX



ACCÈS

## Réaliser la vision

La Stratégie pour l'égalité des genres soutient l'objectif de l'UNFPA de réaliser les droits à la santé sexuelle et reproductive pour tous et dans tous les contextes. L'UNFPA, en tant qu'acteur clé dans les secteurs du développement, de la paix et de l'action humanitaire, reconnaît sa responsabilité de veiller au respect des droits des femmes et des filles aux services de base, à la protection et aux possibilités d'améliorer leur vie. Cette stratégie propose un cadre applicable à tous les domaines de l'UNFPA. Les « domaines d'action » décrits pour chaque voie, catalyseur et lien traduisent la prise de conscience du fait que les dynamiques de pouvoir croisées – géopolitiques, économiques, de genre et culturelles – désavantagent les femmes et filles, intensifient leur vulnérabilité, compromettent leurs droits humains et les laissent de côté. Cette stratégie se concentre sur la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles dans les contextes de développement et d'aide humanitaire, en reconnaissant que la discrimination et la violence touchant les DSSR ont une très grande incidence sur le corps, les choix et la vie des femmes et des filles. Il y a d'autres groupes qui peuvent eux aussi être désavantagés par le patriarcat et les dynamiques de pouvoir croisées, et la Stratégie met en relief les cas où des synergies peuvent être créées par le biais d'initiatives de plaidoyer fondées sur les droits qui cherchent à favoriser la justice de genre au sens large, en rapport avec l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre (OSIEG). La stratégie pour l'égalité des sexes de l'UNFPA soutiendra l'application d'approches transformatrices en matière de genre (ATG) à tous les programmes de l'UNFPA, en mettant l'accent sur la garantie de l'agentivité, du choix et de l'accès pour toutes les femmes et filles, afin qu'elles soient en mesure d'exercer leur autonomie corporelle, de prendre des décisions à l'intérieur et à l'extérieur du foyer et de faire progresser leur bien-être. Pour ce faire, elles doivent jouir d'un meilleur accès aux possibilités d'avancement, aux services, à la participation et aux ressources.

### QUE SIGNIFIE UNE APPROCHE TRANSFORMATRICE EN MATIÈRE DE GENRE ?

Les approches transformatrices en matière de genre (ATG) cherchent à remettre en question les inégalités de genre en transformant les normes, les rôles et les relations de genre nuisibles, tout en œuvrant à une redistribution plus équitable des ressources.

Une approche transformatrice en matière de genre cherche à promouvoir l'égalité des genres de la manière suivante : en encourageant un examen critique des inégalités et des rôles, normes et dynamiques de genre ; en reconnaissant et en renforçant les normes positives qui soutiennent l'égalité et un environnement favorable ; en promouvant la position relative des femmes, des filles et des groupes marginalisés, et en transformant les structures sociales, les politiques et les normes sociales répandues sous-jacentes qui perpétuent et légitiment les inégalités de genre. Les ATG sont des approches fondées sur les droits humains, car elles :

- facilitent l'autonomisation des femmes et des filles pour qu'elles puissent revendiquer leurs droits en tant que « titulaires de droits »
- renforcent la capacité des institutions gouvernementales à promouvoir et à protéger l'égalité des sexes et la santé et les droits sexuels et reproductifs pour tous en tant que « détenteurs de devoirs ».
- promeuvent des masculinités positives en faisant des hommes et des garçons des partenaires et des bénéficiaires d'un monde plus équitable du point de vue du genre

### POURQUOI APPLIQUER UNE APPROCHE TRANSFORMATRICE EN MATIÈRE DE GENRE ?

Les programmes et les formations qui intègrent une perspective de genre et de pouvoir sont plus efficaces au moment d'obtenir des résultats positifs en matière de santé, notamment la réduction des taux de grossesse non désirée, de mortalité maternelle et d'infections sexuellement transmissibles.

- Les approches transformatrices en matière de genre sont plus efficaces au moment de donner lieu à des changements et, surtout, ces changements ont plus de chances d'être durables.
- Les approches transformatrices en matière de genre sont pertinentes pour les trois résultats transformateurs définis dans le plan stratégique 2022–2025 de l'UNFPA, et l'application des ATG lors de la conception des programmes peut avoir un impact positif plus large puisqu'une meilleure égalité des genres contribue aux DSSR et au développement durable en général.

Comme l'illustre la Figure 1, la stratégie en matière de genre sera intégrée par toutes les divisions de l'UNFPA et à tous les niveaux opérationnels. Cela demandera un investissement institutionnel accru pour renforcer les capacités techniques et pour assurer le suivi et l'évaluation des initiatives.

Figure 1 | Réaliser la Stratégie pour l'égalité des genres de l'UNFPA



## Contexte

Le Programme d'action de la CIPD de 1994 (PA-CIPD) et les résultats de la CIPD25 indiquent que l'égalité des genres reste un élément central du développement juste et durable. Tant les résultats de la CIPD25 que le PA-CIPD soulignent le fait que les dimensions de genre et de droits humains des questions liées à la SSR et à la population peuvent être de puissants catalyseurs pour des changements transformateurs dans tous les secteurs du développement socio-économique et environnemental. L'une des principales conclusions du Sommet de Nairobi de 2019 sur la CIPD25 est la suivante : « Les partenaires gouvernementaux, les représentants de la société civile et du milieu universitaire sont tous convenus que les changements transformateurs passent par un ensemble d'interventions essentielles sur la santé et les droits sexuels et reproductifs<sup>1</sup> ».

D'autres cadres et conventions internationales renvoient aux objectifs de la CIPD en matière d'égalité des genres et de droits humains et les soutiennent. Il s'agit notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995. L'action mondiale visant à atteindre les objectifs de ces accords historiques et les Objectifs de développement durable (ODD) a renforcé les mouvements de femmes, permis des alliances transnationales et entraîné la révision des législations discriminatoires dans de nombreux pays.

Les objectifs du PA-CIPD continuent de faire partie intégrante du respect des engagements internationaux et nationaux en faveur de l'égalité des genres, tels qu'énoncés dans la CEDAW, le Programme d'action de Beijing et les ODD. Malheureusement, les résultats obtenus au fil du temps ont été inégaux.

<sup>1</sup> UNFPA (2019). *Sexual and Reproductive Health and Rights : An Essential Element of Universal Health Coverage*. New York : UNFPA. [www.unfpa.org/featured-publication/sexual-and-reproductive-health-and-rights-essential-element-universal-health](http://www.unfpa.org/featured-publication/sexual-and-reproductive-health-and-rights-essential-element-universal-health).

## Progrès, stagnation et reculs en matière d'égalité des genres

Les progrès sont évidents pour de nombreux indicateurs des droits des femmes et filles, notamment : (i) la progression de l'égalité des effectifs entre garçons et filles à l'école primaire, les écarts entre les genres dans les pays à faible revenu s'étant réduits de moitié au cours des 25 dernières années ; (ii) une baisse estimée à 35 pour cent du nombre de décès maternels entre 2000 et 2017 ; (iii) une diminution des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; (iv) un meilleur suivi des inégalités sur le lieu de travail et de la manière dont les femmes et les hommes utilisent leur temps en général ; (v) une meilleure reconnaissance de l'ampleur et de l'impact de la VBG, ce qui a donné lieu à une réduction de l'acceptation et à des signalements plus nombreux ; et (vi) un nombre croissant de femmes occupant des postes de direction dans la sphère politique, dans le secteur privé et au sein des communautés<sup>2</sup>.

L'égalité des genres a stagné dans d'autres domaines, notamment la promesse d'autonomisation économique pour la majorité des femmes du monde. À l'échelle mondiale, l'écart entre les genres en matière de participation à la population active chez les adultes (25 à 54 ans) a stagné au cours des 20 dernières années. Moins de deux tiers des femmes (62 pour cent) font partie de la population active, contre 93 pour cent des hommes. Dans de nombreux autres domaines, les femmes sont encore laissées pour compte : (i) plus de 300 000 femmes meurent chaque année de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement, et plus de 50 pour cent des femmes qui meurent durant l'accouchement se trouvent dans des pays confrontés à des crises humanitaires ou dont le contexte environnemental ou politique est fragile ; (ii) 200 millions de femmes n'ont pas accès aux méthodes modernes de planification familiale ; (iii) un peu plus de la moitié des femmes dans le monde déclarent prendre leurs propres décisions en matière de DSSR ; (iv) une femme sur trois est victime de violences au cours de sa vie ; (v) 53 pour cent de l'ensemble des personnes vivant avec le VIH sont des femmes et des filles – en Afrique subsaharienne, six nouvelles infections au VIH sur sept parmi les adolescents concernent des filles, et les femmes et les filles représentent 63 pour cent de l'ensemble des nouvelles infections au VIH en Afrique subsaharienne ; et (vi) l'émergence de politiques démographiques pronatalistes et de la sélection prénatale du sexe porte atteinte à l'autonomie corporelle des femmes et crée une dynamique démographique problématique<sup>3</sup>. En outre, des millions de filles subissent toute leur vie durant les conséquences négatives sociales, économiques et sur leur santé du mariage précoce, forcé ou d'enfants, des mutilations génitales féminines (MGF) et de la VBG. Le plan stratégique 2022–2025 de l'UNFPA note que quelque 650 millions de filles et de femmes dans le monde ont été mariées étant enfants, que plus de 200 millions ont subi des mutilations génitales féminines et que 68 millions de filles risquent d'en subir d'ici à 2030 si la tendance actuelle se poursuit.

Alors que le monde entre dans la dernière décennie des ODD, il est confronté à des crises multiples et croisées qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Ces crises se transforment souvent en situations d'urgence humanitaire, notamment : (i) le changement climatique et la crise écologique ; (ii) les inégalités économiques ; (iii) les conflits civils et internationaux persistants ; (iv) les violations des droits humains à grande échelle ; (v) les famines ; et (vi) les épidémies de maladies, y compris la COVID-19.

Dans chaque situation de crise, les inégalités de genre et l'absence de protection des droits humains intensifient les privations et entravent les efforts de redressement, créant souvent des cycles de division, de conflit et de radicalisation accrue.

L'UNFPA reconnaît que l'égalité des genres, les droits humains et la justice sociale sont essentiels pour relever les défis mondiaux complexes. C'est pourquoi il collabore activement avec des partenaires à tous les niveaux pour ouvrir des voies de changement et adapter les réponses aux besoins tout au long d'un continuum de contextes de développement et d'action humanitaire.

2 UNESCO (2020). #Son éducation, notre avenir : fiche d'information sur l'éducation des filles. ED/GEM/MRT/2020/FS/1/REV. Paris : UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf00000372963>. OMS et autres (2019). Trends in Maternal Mortality 2000 to 2017: Estimates by WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and the United Nations Population Division. Genève : OMS. [www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Maternal\\_mortality\\_report.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Maternal_mortality_report.pdf).

3 UNFPA (2020). Évaluation du coût des trois résultats transformateurs. New York : UNFPA. [https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Evaluation\\_des\\_couts\\_des\\_3\\_resultats\\_transformateurs\\_UNFPA\\_Final.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Evaluation_des_couts_des_3_resultats_transformateurs_UNFPA_Final.pdf).

# CONTEXTE ET ENSEIGNEMENTS



L'UNFPA apprend de ses partenaires et avec eux, notamment les organisations dirigées par des femmes (WLO), et continue d'analyser les approches, les investissements et les partenariats en vue d'assurer l'égalité des genres. La coordination et la collaboration avec les donateurs, les gouvernements, la société civile et d'autres organes des Nations Unies contribuent aux efforts en cours pour promouvoir les droits des femmes, leur autonomie corporelle et la transformation des normes sociales et de genre discriminatoires qui perpétuent les inégalités de genre.

## Promouvoir les droits des femmes et des adolescentes et assurer leur inclusion

L'analyse de l'intersectionnalité et de la diversité a exercé une influence croissante sur la théorie et la pratique de l'égalité des genres dans le continuum développement–action humanitaire–paix. Il est crucial que l'UNFPA continue d'interagir avec ses partenaires pour comprendre et aborder les DSSR dans le contexte de l'âge, du handicap, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de l'identité et de l'expression de genre, de la géographie, de l'urbanisation, de la numérisation et du changement climatique.

Dans le même temps, les domaines du mandat de l'UNFPA qui se concentrent sur la justice de genre, la santé maternelle, l'agentivité des femmes et des filles, et l'élimination de la VBG et des pratiques néfastes exigent que l'on demeure concentré sur les femmes et les adolescentes de tous âges comme principaux groupes cibles.

## Évaluation de l'égalité des genres par l'UNFPA

Une évaluation de l'appui de l'UNFPA à l'égalité des genres dans le continuum développement–action humanitaire–paix, menée en 2021, a fourni de précieux enseignements<sup>4</sup>.

Dans l'ensemble, l'évaluation indépendante menée par le Bureau d'évaluation de l'UNFPA a constaté que l'UNFPA a contribué, à l'échelle mondiale, à l'avancement de l'égalité des genres en mettant l'accent sur les DSSR et en utilisant des approches intégrées. À travers plusieurs processus et systèmes institutionnels, notamment la capacité organisationnelle, le leadership stratégique et le plaidoyer, l'UNFPA apporte une importante contribution aux efforts en vue de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans les contextes de développement et d'action humanitaire. Cette évaluation a également souligné le rôle considérable joué par l'UNFPA dans la riposte mondiale à l'augmentation de la violence domestique et de la VBG enregistrée pendant la pandémie de COVID-19. Les conclusions de l'évaluation ont mis en évidence l'alignement des programmes sur les processus internationaux et les politiques nationales, ainsi qu'un considérable degré d'intégration du genre dans les programmes et les niveaux opérationnels, et l'harmonisation des programmes de pays avec les plans et stratégies des gouvernements en matière d'égalité des genres et avec les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Pour renforcer le travail de l'UNFPA, l'évaluation a souligné que des partenariats et des flux de financement à long terme plus stratégiques, ainsi qu'une intégration plus marquée du genre dans les programmes DSSR, sont requis pour accélérer la réalisation de l'ordre du jour de l'égalité des genres. L'évaluation a formulé un certain nombre de recommandations spécifiques concernant l'exploitation du savoir-faire en matière de SSR, de droits reproductifs, de population et de données afin d'améliorer le travail de collaboration et l'intégration ; le renforcement du travail visant à modifier les normes sociales et de genre discriminatoires ; l'intégration des droits humains et des ATG dans les programmes de travail de l'UNFPA ; et l'amplification de son leadership et de sa position dans la réponse et la prévention de la VBG dans tous les contextes.

## Coopération et coordination

L'UNFPA regroupe et exploite ses multiples domaines de savoir-faire thématique pour soutenir l'égalité des genres dans différents contextes. Il joue un rôle important dans la coordination interorganisations en coprésidant de nombreux Groupes thématiques sur le genre au sein des équipes de pays des Nations Unies, et dans l'établissement de normes pour la prévention et la réponse à la VBG dans les situations d'urgence. En tant que dirigeant du Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre (GBV AoR) dans le cadre du Groupe mondial de la protection du Comité permanent interorganisations (CPI), l'UNFPA soutient l'égalité des genres dans la prestation de services centrés sur les survivants ; et l'égalité des genres est l'un des quatre principes fondamentaux du GBV AoR. Dans les situations d'urgence, l'UNFPA soutient le renforcement de la redevabilité sur le terrain en incluant des considérations clés sur l'égalité des genres dans le contrat de l'Équipe de pays pour l'action humanitaire (HCT), la Stratégie de protection, les Aperçus des besoins humanitaires (HNO)/les Plans de réponse humanitaire (HRP).

<sup>4</sup> Bureau de l'évaluation de l'UNFPA (2021). Evaluation of UNFPA Support to Gender Equality and Women's Empowerment (2012–2020). New York : Bureau de l'évaluation de l'UNFPA.

En tant que membre du CPI, l'UNFPA part du principe que l'égalité des genres est essentielle à la réussite des actions menées au titre de l'ensemble de son mandat. Dans le cadre de ses travaux, l'UNFPA aide les gouvernements, les partenaires donateurs et les parties prenantes à mettre en œuvre des lois internationales et nationales qui respectent l'égalité des genres et à intégrer des normes et des lignes directrices sur l'égalité des genres liées à l'action humanitaire. L'UNFPA reconnaît que pour mener un développement et une action humanitaire efficaces, équitables et participatifs, il faut comprendre et répondre aux besoins, priorités et capacités spécifiques des femmes et des adolescentes en intégrant des considérations d'égalité des genres et de droits humains dans les DSSR et d'autres domaines de son mandat.

Depuis le PA-CIPD, l'UNFPA est un fervent partisan du mouvement féministe et de la collaboration étroite avec la société civile dans le monde entier. L'UNFPA n'a de cesse de plaider et de renforcer les capacités en vue de l'inclusion de l'égalité des genres dans l'action humanitaire, y compris l'incorporation du marqueur de genre et d'âge dans les plans de réponse humanitaire afin de renforcer la participation des organisations dirigées par des femmes et des jeunes. En l'absence de points d'entrée efficaces dans les processus politiques, dans plusieurs pays l'UNFPA cherche à renforcer et à mobiliser les capacités des WLO et des organisations de base à plaider en faveur des DSSR. Le financement des organisations de base dirigées par des femmes et des défenseurs des droits humains, ainsi que l'adoption d'approches innovantes en matière de plaidoyer politique et de responsabilité sociale pour l'accès universel aux DSSR, y compris l'engagement civique en ligne, créent une multitude d'occasions de construire des mouvements féministes plus forts. Ces mouvements se sont historiquement avérés efficaces pour introduire des politiques et des législations qui protègent le droit des femmes à l'autonomie corporelle, ainsi que pour faire évoluer les normes sociales et de genre discriminatoires.

### L'égalité des genres dans l'action humanitaire

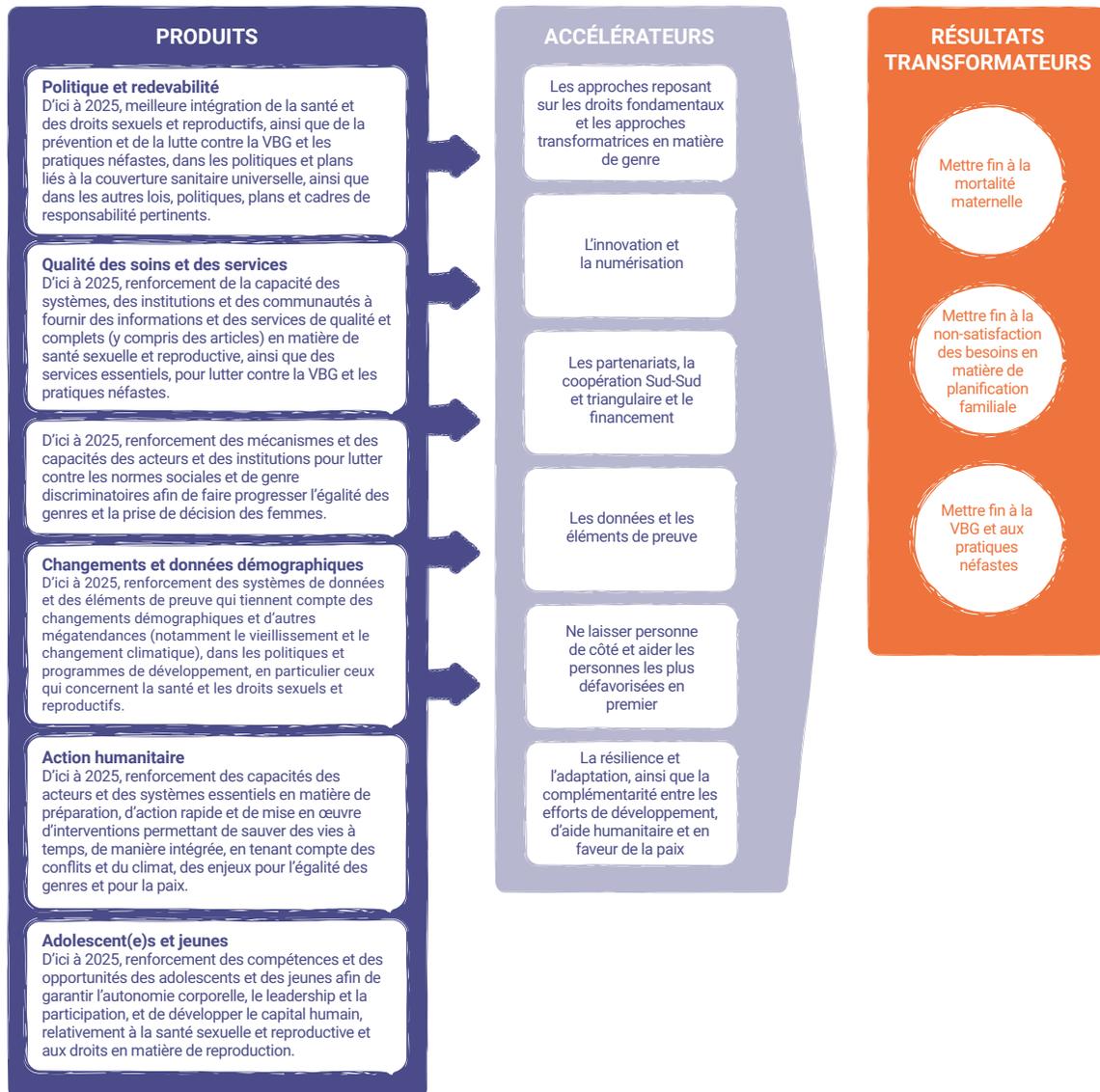
Lorsque les femmes et les hommes sont inclus de manière équitable dans le développement et l'action humanitaire, les communautés et les gouvernements en bénéficient. En tant que membres des communautés touchées par une crise, les femmes contribuent de façon déterminante à l'identification des besoins humanitaires, notamment en matière de DSSR, pour formuler des réponses complètes et efficaces. Les organisations de femmes, à tous les niveaux, peuvent exercer une influence déterminante sur l'action positive et constituer des sources de données sur l'impact des crises au niveau des ménages et des communautés. Les crises modifient rapidement les structures socioculturelles, ce qui peut donner des occasions de redéfinir les normes de genre et contribuer au rééquilibrage des relations de pouvoir entre les genres. Les groupes de femmes locaux sont souvent bien placés pour mobiliser leurs membres, identifier des solutions et soutenir des changements transformateurs et générationnels.

Il est essentiel de disposer de financements suffisants pour permettre cette inclusion. Dans le cadre des préparatifs du Sommet Mondial sur l'action humanitaire de 2016, le Groupe de haut niveau sur le financement de l'aide humanitaire a cherché des solutions pour combler le déficit de financement de l'aide humanitaire. Son rapport a émis des recommandations pour élargir la base de ressources de l'action humanitaire et en améliorer l'exécution. Il suggérait « un Grand Bargain (grand compromis) entre donateurs et organisations humanitaires dans le domaine de l'aide humanitaire ». Le Grand Bargain est un pacte unique qui vise à mettre davantage de moyens entre les mains des personnes dans le besoin et à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire. L'UNFPA participe aux groupes de travail du Grand Bargain et rend compte chaque année des progrès accomplis en matière d'égalité des genres dans le cadre de l'aide humanitaire, à travers la localisation des activités et la prestation d'un soutien aux acteurs nationaux et communautaires sensibles au genre.

## Contexte institutionnel de l'action

La stratégie en matière d'égalité des genres qui renforcera et accélérera l'agentivité, le choix et l'action est conçue pour guider une programmation adaptée et transformatrice en matière de genre aux niveaux mondial, régional et national. Elle est alignée sur les six produits du plan stratégique 2022–2025 de l'UNFPA, lesquels sont soutenus par six accélérateurs transversaux (voir Figure 2) qui mèneront à la réalisation de trois résultats transformateurs et faciliteront des changements positifs dans la vie des femmes et des filles.

Figure 2 | Produits, accélérateurs transversaux et résultats transformateurs souhaités



## Mégatendances et nouvelles réalités pour l'égalité des genres

Le mandat de l'UNFPA est influencé par plusieurs mégatendances, notamment le changement climatique, l'augmentation du nombre de personnes déplacées à la suite de conflits et d'aléas d'origine humaine, les changements démographiques, le vieillissement des populations, les inégalités et la numérisation. Ces mégatendances peuvent se croiser et se chevaucher, donnant lieu à des situations encore plus complexes, mais aussi à des occasions positives de changement. La pandémie de COVID-19 a montré que les pandémies peuvent exacerber les effets négatifs des inégalités sociales, économiques et environnementales.



### INÉGALITÉS

Au cours des dernières décennies, la pauvreté, ainsi que l'augmentation des disparités de revenus, de l'accès inégal aux ressources naturelles et de la marginalisation de certains groupes de la population dans la prise de décisions et l'égalité des gains économiques, ont sapé le développement, exacerbé le changement climatique et érodé la jouissance des droits humains universels, y compris l'égalité des genres. Depuis 2020, la pandémie de COVID-19 et la riposte qu'elle a suscitée ont aggravé des inégalités qui se creusaient déjà avant la pandémie.

Les données probantes disponibles suggèrent que la pauvreté et les inégalités croissantes, combinées à la pandémie de COVID-19, ont eu une incidence négative disproportionnée sur les femmes et les filles dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Avant la pandémie, la participation des femmes à la population active, leur accès aux financements, et leurs opportunités en matière d'emploi de qualité, de rémunération et de promotion étaient déjà inégaux par rapport aux hommes, mais on prévoit que la pandémie et la récession mondiale qui a suivi vont encore accroître ces écarts. Les femmes sont touchées dans tous les domaines, qu'il s'agisse du personnel de santé de première ligne, surmené et exposé aux risques, des micro et petites entrepreneuses qui perdent leur emploi en raison de la contraction de l'économie informelle, ou des femmes au foyer confrontées à la multiplication des soins qu'elles doivent dispenser sans rémunération et à la hausse alarmante de la violence au foyer, de la traite des êtres humains et du mariage des enfants. Ces problèmes menacent de faire basculer 47 millions de femmes de plus dans la pauvreté extrême<sup>5</sup>.

L'UNFPA estime que la pandémie, à laquelle sont venues se greffer les crises économiques mondiales, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les conflits en cours, a perturbé l'accès aux services de planification familiale pour 12 millions de femmes<sup>6</sup>. Ces perturbations pourraient réduire d'un tiers les progrès réalisés pour mettre fin à la VBG et d'un tiers les progrès réalisés pour mettre fin aux MGF d'ici à 2030. Si plus de 200 pays et territoires ont mis en place ou renforcé des politiques de protection sociale pour aider les communautés à se relever de la pandémie, la mesure dans laquelle ces politiques parviennent et profitent aux femmes et aux filles, en particulier les plus défavorisées, reste floue. Une analyse des évaluations de l'impact socio-économique et des Plans de riposte socio-économique (SERP) des équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne la COVID-19 a montré que seulement 10 pour cent des SERP comportaient une analyse de genre des groupes les plus vulnérables<sup>7</sup>.



## CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a reconnu que le changement climatique a des impacts différenciés selon le genre et que la participation des femmes, à tous les niveaux, à la formulation des politiques et à la planification concernant la lutte contre le changement climatique est essentielle au succès des efforts d'atténuation et d'adaptation. Les femmes représentent la majorité des personnes les plus pauvres du monde, et les effets du changement climatique sont susceptibles d'alourdir leur charge de travail et de rendre plus difficile l'approvisionnement en nourriture, en combustible et en eau<sup>8</sup>. Par ailleurs, le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes ont des répercussions sur la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et les transports, et donc une incidence négative sur la santé reproductive des femmes, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. L'augmentation des charges de travail et les exigences liées à l'adaptation demandent beaucoup de temps et réduisent la possibilité pour les femmes et filles de participer aux décisions publiques, aux emplois rémunérés, à l'éducation et aux loisirs, ce qui peut nuire à la santé physique et mentale des femmes, contribuer à un stress accru au sein des ménages et accroître le risque de VBG<sup>9</sup>.



## CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

Le monde est plus diversifié que jamais sur le plan démographique. Dans certains pays, la baisse des taux de fécondité et le vieillissement à grande échelle de la population dominent les tendances démographiques, tandis que d'autres se caractérisent par une fécondité élevée et des populations jeunes et en croissance. Les structures démographiques ont une incidence profonde sur le développement durable, notamment en ce qui concerne la capacité des États à assurer une protection sociale et des services de santé, et à garantir les droits reproductifs. Cette diversité des profils démographiques fait que les pays sont souvent confrontés à des constellations uniques de difficultés lorsque les inégalités de genre se manifestent dans le soutien qu'ils apportent au capital humain et à la protection sociale, et dans les risques qui en découlent pour la santé et le bien-être des femmes et filles.

5 PNUD (2021). COVID-19 Gender Response Tracker. <https://data.undp.org/gendertracker/>.

6 UNFPA (2021). New UNFPA data reveals that nearly 12 million women lost access to contraception due to disruptions caused by the pandemic, leading to 1.4 million unintended pregnancies. [www.unfpa.org/press/new-unfpa-data-reveals-nearly-12-million-women-lost-access-contraception-due-disruptions](http://www.unfpa.org/press/new-unfpa-data-reveals-nearly-12-million-women-lost-access-contraception-due-disruptions).

7 UN IANWGE (2020). Minimum Requirements Checklist for Integrating Gender Equality in the Implementation of the UN Framework for the Socio-Economic Response to COVID-19. [www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/IANWGE-Minimum-requirements-checklist-for-integrating-gender-equality-in-COVID-19-response-en.pdf](http://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/IANWGE-Minimum-requirements-checklist-for-integrating-gender-equality-in-COVID-19-response-en.pdf).

8 CCNUCC (2021). Outcomes of COP26 and what's coming up in 2022: gender and climate change. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/COP26%20outcome%20on%20gender.pdf>.

9 Desai, Zalak et Ying Zhang (2021). Climate change and women's health: a scoping review. *GeoHealth* 5(9), e2021GH000386

Les inégalités de genre constituent une préoccupation majeure pour les systèmes de protection sociale des pays à la population vieillissante, car, par rapport aux hommes, les femmes âgées disposent généralement de moins d'actifs et d'une couverture de retraite plus faible et ont gagné moins d'argent au cours de leur vie. Ces pays sont également caractérisés par une faible fécondité et la menace de la décroissance démographique, notamment en Europe de l'Est et en Asie de l'Est. Cette situation a conduit à l'adoption croissante de politiques et de moyens incitatifs à l'échelle des pays et des États visant à accroître la fécondité. Nombre de ces politiques apportent un soutien financier aux jeunes mères et aux familles, mais d'autres ont inversé l'accès aux services de SSR, réduit l'accès aux moyens contraceptifs et restreint la couverture de l'éducation complète à la sexualité (ECS).

Dans un contexte de demande croissante de conseils en matière de politiques démographiques, l'UNFPA fournit aux pays des analyses et des éléments de preuve de l'impact à court et à long terme des politiques pronatalistes, ainsi que de la nécessité absolue des droits et du choix en matière de reproduction, et de l'élargissement des libertés des femmes, dans le cadre d'un développement durable. Les conseils prodigués dans les pays à faible fécondité en matière de politiques sont complétés par une liste croissante de dialogues politiques mondiaux et régionaux.

L'UNFPA aide également les pays à renforcer leur résilience démographique, à améliorer la capacité des institutions nationales à anticiper les dynamiques démographiques auxquelles ils sont confrontés et à prospérer en dépit des changements démographiques en cours. Il convient donc de comprendre, de planifier et de façonner les changements démographiques au moyen de politiques fondées sur des données probantes, sensibles au genre et basées sur les droits humains.

De nombreux pays affichent toujours une fécondité élevée et une population jeune, et l'UNFPA y travaille en étroite collaboration avec les adolescent(e)s en tant qu'agents de changements générationnels pour promouvoir les perspectives d'un dividende démographique. Grâce au dialogue et à l'éducation, et dans un contexte urgent de mégatendances convergentes, les jeunes sont plus à même de comprendre leurs droits, de faire progresser l'égalité des genres et de rectifier les normes historiques.

Il existe des exemples provenant de certains pays qui donnent des indications sur l'incidence de mégatendances telles que le changement climatique, les migrations et l'urbanisation sur les progrès réalisés sur les trois zéros, et sur la possibilité pour les jeunes de prendre des décisions éclairées en matière de santé reproductive et d'exercer leur autonomie corporelle. Par exemple, les conflits et les perturbations climatiques ayant accru la mobilité et le regroupement en milieu urbain des jeunes en Afrique de l'Ouest, les programmes de prestation de services et de plaidoyer doivent être recalibrés pour servir les jeunes dans ces zones urbaines denses. L'UNFPA entreprend une série d'analyses collaboratives de l'impact de ces mégatendances, entre autres, sur la programmation et le plaidoyer en faveur de l'égalité des genres et des droits des femmes.



## NUMÉRISATION

Le monde postpandémie s'est numérisé, ce qui a offert de nouvelles possibilités à certains, mais aussi creusé une fracture numérique entre les genres qui empêche des millions de femmes et de filles d'accéder aux nouvelles technologies ou de les utiliser en toute sécurité. La désinformation, la cybercriminalité et la VBG facilitée par les technologies affaiblissent les institutions de santé et de justice et érodent la confiance du public, compromettant la santé et le bien-être des personnes marginalisées et les laissant encore plus de côté sur le plan du développement. À l'échelle mondiale, environ 327 millions de femmes de moins que d'hommes possèdent un smartphone et peuvent accéder à l'internet mobile. Pour remédier à cet écart, il faut prendre conscience que les technologies numériques s'inscrivent dans un contexte sociopolitique et économique plus large qui détermine leur conception, leur finalité et leur utilisation. Les technologies numériques, notamment celles de l'information et de la communication, peuvent autonomiser les femmes et transformer les relations entre les genres, et servir à fournir des services, par exemple par le biais de téléphones mobiles qui aident à connecter les femmes et filles aux services de DSSR, y compris dans les cas de VBG. Dans le même temps, la numérisation du monde crée un espace à travers lequel des méfaits peuvent être perpétrés. Selon les recherches, au moins 38 pour cent des femmes dans le monde ont subi des violences en ligne, ou ont été victimes d'actes de violence basée sur le genre facilitée par les technologies (VBGFT), et ce pourcentage ne cesse d'augmenter<sup>10</sup>. Des investissements et des partenariats seront requis pour mettre à profit les aspects positifs liés à l'accélération de la transformation numérique et pour atténuer les conséquences négatives telles que la VBGFT, ce au service de l'égalité des sexes et des DSSR des femmes et des filles. Dans ce monde en mutation rapide, il est possible de mieux niveler les chances et de créer des solutions dynamiques par l'innovation, afin de répondre aux besoins des femmes et filles et de faire valoir les DSSR pour tous, comme l'ont fait les programmes de l'UNFPA au moment de connecter les survivants aux services dans de nombreux pays.

<sup>10</sup> Khoo, C. (2021). Deplatforming misogyny: report on platform liability for technology-facilitated gender-based violence (Déplatformer la misogynie : Rapport sur la responsabilité des plate-formes pour la violence sexiste facilitée par la technologie). LEAF. Disponible sur : <https://www.leaf.ca/publication/deplatforming-misogyny/>.

## Approches stratégiques des possibilités et des défis

Le travail de l'UNFPA sur l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et les droits humains est mené dans le contexte de réalités mondiales, régionales et nationales en évolution. L'analyse des possibilités et des défis est un processus récurrent qui influence l'élaboration des stratégies, la planification et les investissements à chaque niveau opérationnel. Les problèmes divers, et parfois géographiquement spécifiques, que rencontre l'UNFPA sont présentés à la Figure 3. Chaque région et chaque pays doit évaluer ses priorités en matière de programmation, les orientations stratégiques pouvant alors être appliquées pour donner forme aux dialogues politiques, à la planification, à la programmation et au suivi avec les gouvernements nationaux et les agences régionales, et les collaborations avec la société civile, notamment les organisations dirigées par des femmes.

**Figure 3 | Possibilités et défis à prendre en compte pour parvenir à l'égalité des genres**

### Possibilités

- Pouvoir des mouvements sociaux, notamment ceux de jeunes, dans l'action contre le changement climatique
- Mouvements pour les femmes, la paix et la sécurité, et pour la jeunesse, la paix et la sécurité
- Attention accrue portée à la justice sociale, notamment en matière de genre, de reproduction et de race
- Pouvoir des innovations et des avancées technologiques pour relever les défis programmatiques
- Avancées technologiques en matière de programmation et de communication
- Attention accrue accordée aux aspects socio-économiques du travail reproductif des femmes et de leur travail de soins
- La réforme des Nations Unies accroît les capacités, la responsabilité et la collaboration
- CIPD25, Beijing25 et Forum Génération Égalité
- La COVID-19 et le programme Reconstruire en mieux favorisent des changements positifs
- L'accent mis sur les approches féministes dans toutes les activités de développement et humanitaires soutient la programmation transformatrice
- L'évolution des réalités démographiques offre la possibilité d'intégrer les droits et la participation des femmes
- Plus de femmes représentées au sein des institutions politiques et aux postes de direction dans certains pays
- Reconnaissance accrue de l'importance de soutenir les organisations dirigées par des femmes et les organisations de base dans le cadre du travail de développement et humanitaire

### Défis

- Prévalence accrue de la VBG et des pratiques néfastes liées aux restrictions et à l'isolement liés à la pandémie de COVID-19, notamment la VBGFT
- Autonomie et influence toujours limitées des femmes sur les décisions et les résultats en matière de SSR
- Impacts économiques négatifs généralisés de la COVID-19 et recul des dépenses des donateurs pour des activités ciblant l'égalité des genres et la VBG en raison de la situation économique mondiale
- L'absence d'analyse intersectionnelle dans les décisions budgétaires entraîne des lacunes dans les programmes pour ce qui est des personnes les plus défavorisées
- Recrudescence des politiques pronatalistes à l'échelle régionale
- Augmentation du populisme, de la polarisation sociale et de la vision conservatrice des normes sociales et de genre, y compris celles liées à la masculinité
- Réactions négatives concernant les droits des femmes et des LGBTIQ+
- Recrudescence des attaques contre les défenseurs des droits humains
- Fracture numérique (genre, âge, handicap, autres facteurs de diversité)
- Utilisation des plateformes numériques pour attiser la haine et la misogynie, la VBGFT, conjuguée à la culture d'impunité prévalente
- Manque de mécanismes de sécurité numérique, de confidentialité des données et de protection
- Manque de ripostes mondiales significatives à la crise climatique
- Crises humanitaires en cours exacerbées par la pandémie de COVID-19 et les réalités économiques
- Conflits en cours et faible présence des femmes et des jeunes dans les processus de paix
- Pauvreté persistante, inégalités accrues et privations
- Faiblesse des systèmes de santé et de protection sociale, auxquels il manque une analyse de genre adéquate
- Systèmes de données ne permettant pas la ventilation efficace des données pour lutter contre les inégalités et la marginalisation
- La volatilité et les conflits politiques actuels ont une incidence négative sur le développement, l'aide humanitaire et les processus de paix

# QU'EST-CE QUI DOIT CHANGER ?

## Agentivité, choix et accès

L'UNFPA reconnaît que des décennies de travail sur l'égalité des genres ont démontré combien la discrimination est prévalente et inhérente aux sociétés et aux systèmes. La transformation des normes et des structures discriminatoires peut renforcer l'autonomie des femmes et filles et leur permettre de revendiquer et d'exercer leurs droits fondamentaux sans crainte de violence ou de représailles. Pour que s'accomplisse l'égalité des genres et que toutes les femmes et filles puissent exercer leurs droits sans craindre la violence, la discrimination ou les pratiques néfastes, le changement doit intervenir à tous les niveaux – du niveau structurel au niveau individuel – et les femmes et adolescentes ont besoin d'**Agentivité, de choix et d'accès** (ACA) pour jouir d'une autonomie décisionnelle et corporelle accrue concernant leurs DSSR. Lorsqu'elles vivent à l'abri de la discrimination et la violence, et qu'elles ont la capacité d'agir et de poursuivre leurs objectifs, les femmes et les adolescentes exercent leur **agentivité**. Lorsqu'elles ont la possibilité d'exercer un **choix**, elles peuvent prendre leurs propres décisions concernant leur vie et leur corps. Lorsqu'elles ont accès à des services acceptables, accessibles, disponibles et de qualité, elles survivent et s'épanouissent. **L'UNFPA soutiendra cet effort à travers des voies centrales de changement vers l'égalité des genres qui renforceront et accéléreront l'agentivité, le choix et l'accès.**

Le cadre ACA constitue la base de la présente Stratégie en matière d'égalité des genres et contribuera directement à la réalisation des trois résultats transformateurs définis par l'UNFPA. Ce cadre se compose de voies, de catalyseurs et de liens qui favoriseront des changements et donneront la priorité à l'attention accordée aux partenariats, à un plaidoyer large et au soutien apporté à l'agentivité, au choix et à l'accès des femmes et des adolescentes. Les domaines d'action liés à chaque voie, catalyseur et lien fournissent une orientation stratégique qui influencera le changement au niveau des personnes, des communautés, des systèmes de santé, socio-économique et politique/légal/politique à travers des programmes holistiques transformateurs en matière de genre. Les bureaux régionaux et de pays peuvent utiliser les éléments conceptuels de ce cadre ACA pour prendre part à un dialogue politique avec les partenaires et classer par ordre de priorité les investissements des programmes. Le cadre ACA et ses éléments (voir Figure 4) présentés dans la section suivante donnent des indications sur la manière dont la programmation peut être influencée par les domaines d'action suggérés, adaptée aux situations propres aux régions et aux pays, et menée en collaboration avec les gouvernements nationaux, la société civile, le secteur privé et les donateurs.

### Autonomie corporelle : explication...

L'autonomie corporelle pour les adolescentes et les femmes signifie qu'elles peuvent choisir comment disposer de leur corps. En ce qui concerne les questions liées à la reproduction et à la sexualité, l'autonomie corporelle signifie que les femmes et les adolescentes déterminent leur vie et leur avenir, et qu'elles disposent des informations, des services et des moyens nécessaires pour le faire, sans discrimination, coercition ni violence.

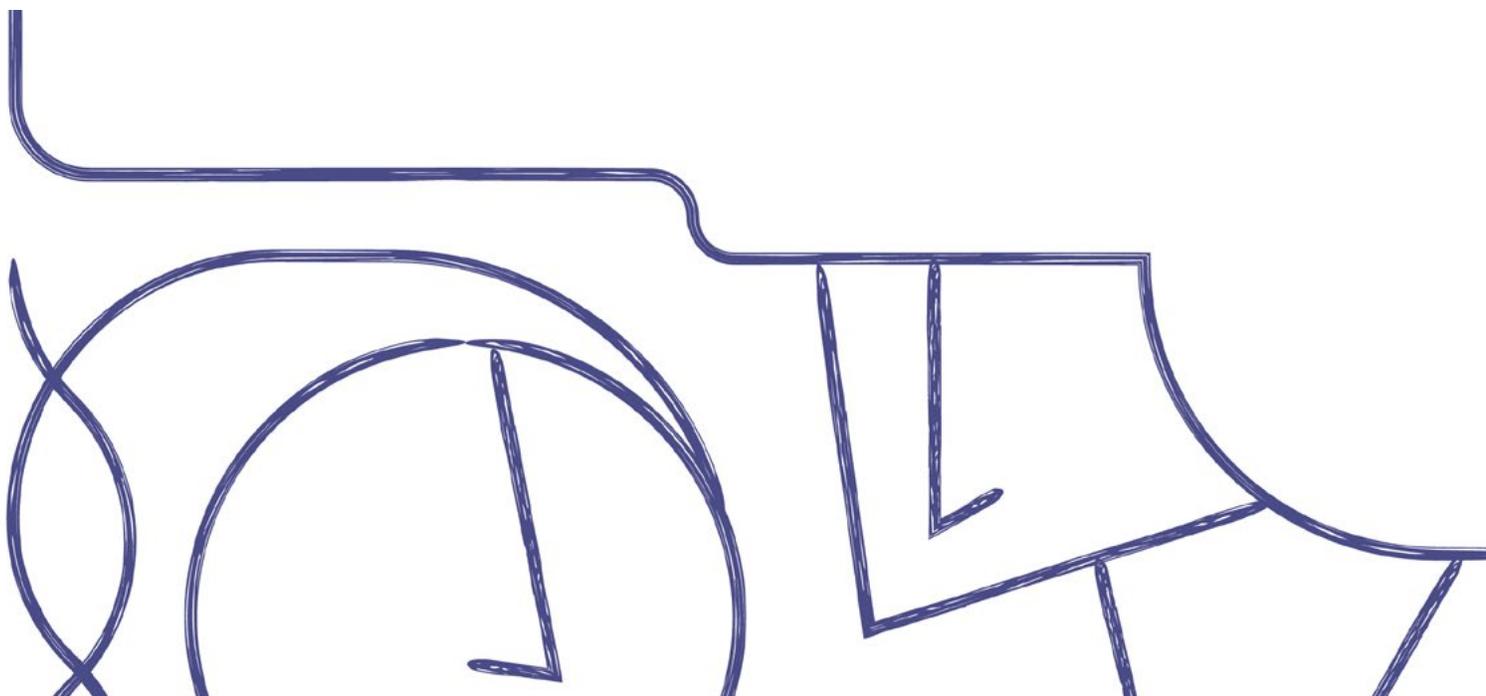
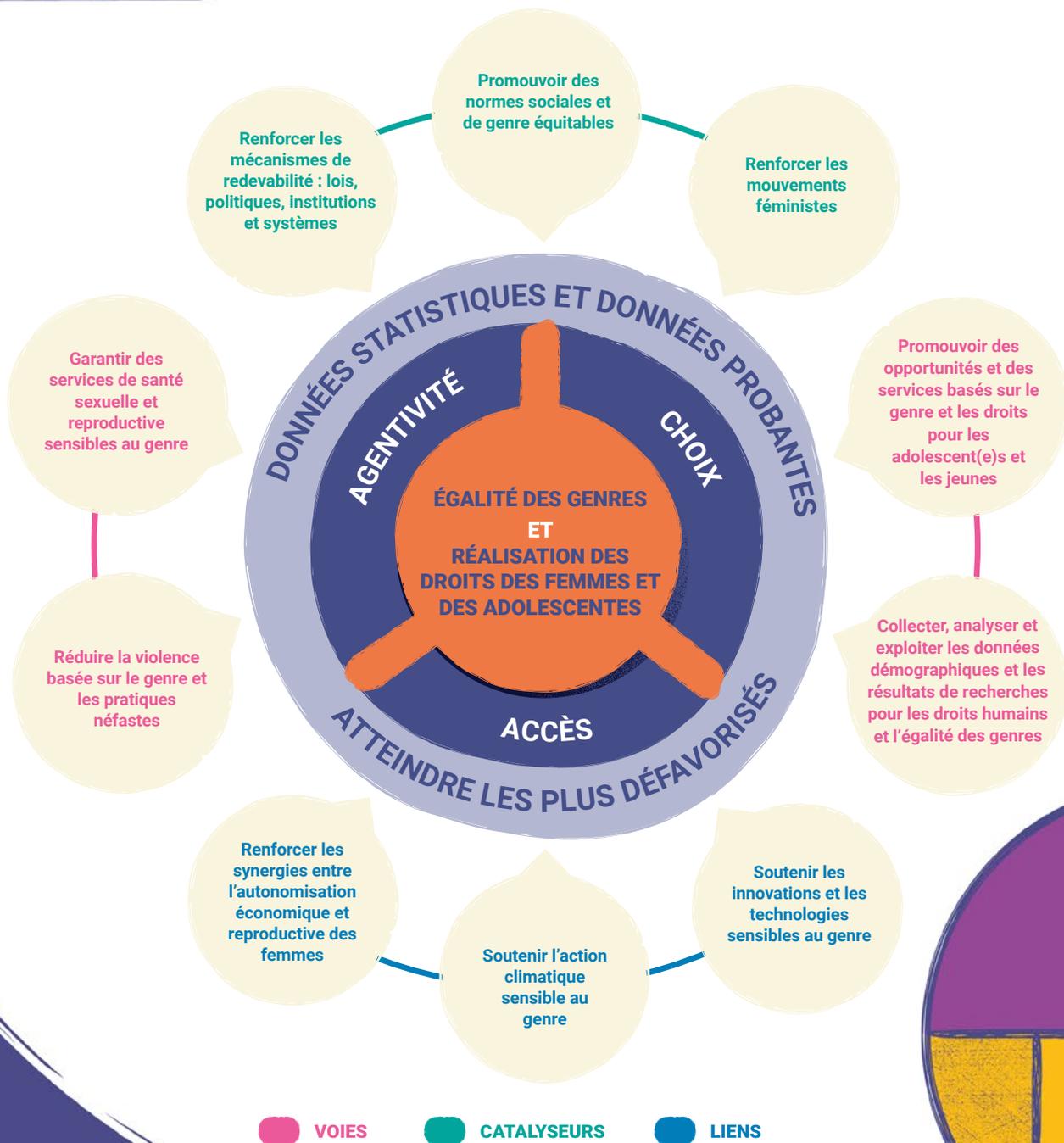


Figure 4 | Le cadre Agentivité, choix et accès (ACA)

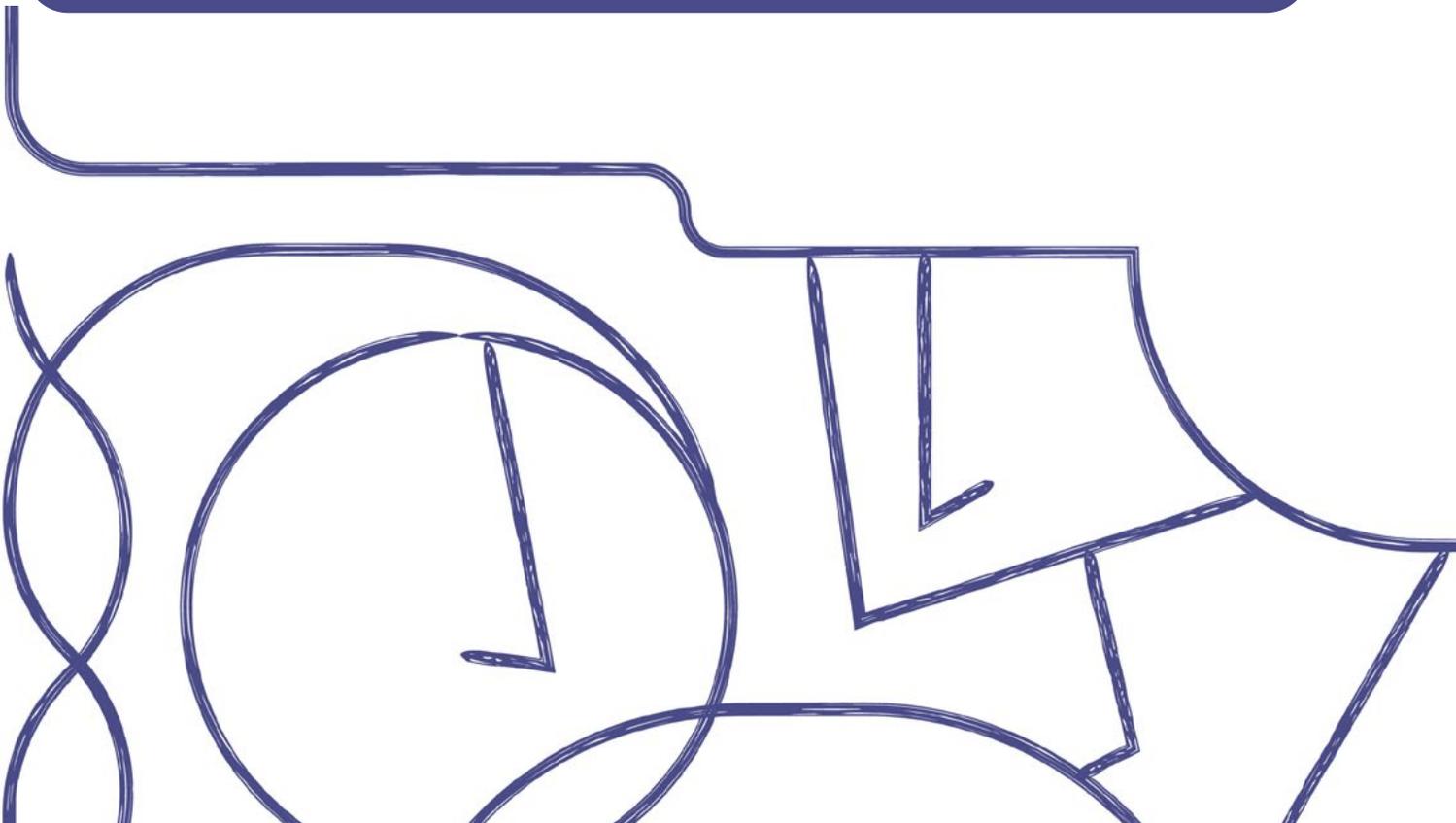
# MISE EN ŒUVRE DU CADRE ACA



Le plan de mise en œuvre du cadre ACA se compose de quatre voies, trois catalyseurs et trois liens. Pour faire progresser l'égalité des sexes, il faut travailler sur plusieurs fronts à la fois. Les approches multidimensionnelles donnent lieu à des changements qui se renforcent mutuellement dans les attitudes, les normes et les valeurs au niveau individuel, familial et communautaire, ainsi que parmi les décideurs qui élaborent les lois et les politiques. La Stratégie en matière d'égalité des genres de l'UNFPA présente un cadre qui accélérera les changements structurels, soutiendra les mouvements pour le changement social et renforcera une programmation et une prestation de services transformatrices en matière de genre. Les actions fondées sur ce plan exerceront, quant à elles, une influence sur des changements transformateurs dans la dynamique de pouvoir entre les genres, menant à l'agentivité, au choix et à l'accès des femmes et des adolescentes et, en fin de compte, à l'égalité des genres.

### Le cadre ACA est constitué de trois éléments essentiels :

- Les **voies** sont des domaines essentiels permettant d'accélérer les changements structurels, l'amélioration de la programmation transformatrice en matière de genre et la prestation de services.
  1. Garantir des services de santé sexuelle et reproductive sensibles au genre
  2. Réduire les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes
  3. Promouvoir des opportunités et des services fondés sur le genre et les droits pour les adolescents et les jeunes
  4. Collecter, analyser et exploiter les données démographiques et la recherche pour les droits humains et l'égalité des genres
- Les **catalyseurs** assurent la création d'environnements propices au soutien et à la pérennisation des voies, afin de favoriser le changement.
  1. Renforcer les mécanismes de redevabilité : lois, politiques, institutions et systèmes
  2. Promouvoir des normes sociales et de genre équitables
  3. Consolider les mouvements féministes
- Les **liens** sont des questions et des stratégies qui doivent être abordés et exploités pour permettre à l'UNFPA de renforcer son adaptabilité et sa souplesse face aux crises, environnements et tendances émergents.
  1. Renforcer les synergies entre l'autonomisation économique et reproductive des femmes
  2. Soutenir l'action climatique sensible au genre
  3. Soutenir l'innovation et les technologies sensibles au genre



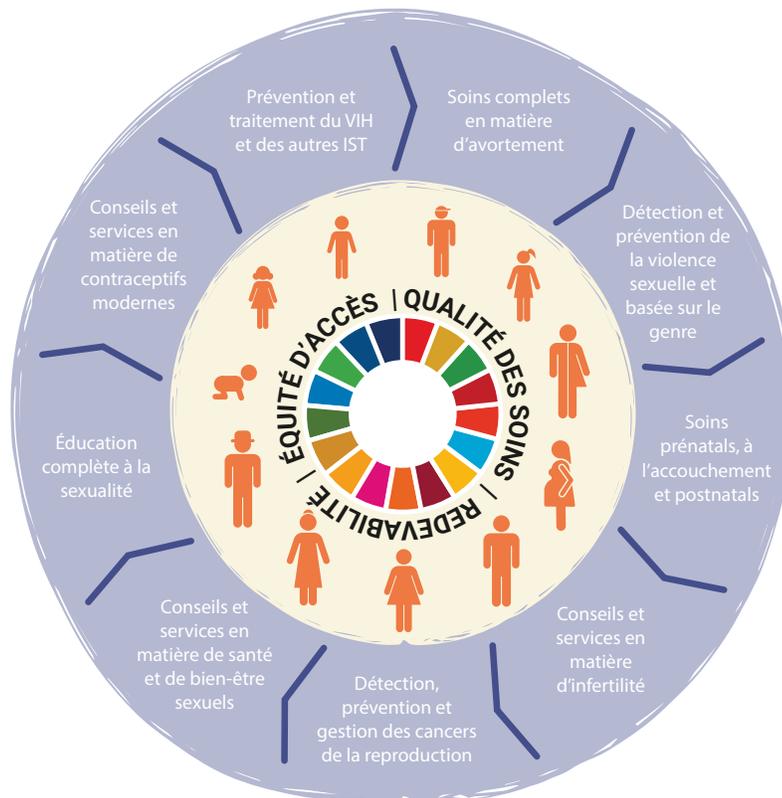
**Les voies** sont des domaines essentiels permettant d'accélérer les changements structurels, l'amélioration de la programmation transformatrice en matière de genre et la prestation de services.

### Voie 1

## Garantir des services de santé sexuelle et reproductive sensibles au genre

La santé et les droits sexuels et reproductifs sont au cœur même du travail de l'UNFPA et sont essentiels à la promotion de l'égalité des genres. Lorsque les femmes ont accès à une gamme complète de services de SSR, notamment la possibilité de choisir le nombre de leurs enfants et l'espacement des naissances, elles sont plus susceptibles d'être autonomes dans tous les aspects de leur vie. Afin de répondre efficacement aux besoins des personnes en matière de DSSR, une approche globale est nécessaire, comme l'illustre la Figure 5 ci-dessous. Le choix d'une approche globale des DSSR suppose l'adoption de la définition complète des DSSR et la mise en œuvre d'un ensemble essentiel d'interventions DSSR selon une approche fondée sur le parcours de vie<sup>11</sup>, en appliquant l'équité d'accès, la qualité des soins, sans discrimination, et la redevabilité dans toute la mise en œuvre.

**Figure 5 | Définition exhaustive de la santé et des droits sexuels et reproductifs**



11 L'approche fondée sur le parcours de vie prend en compte l'ensemble de la progression de la personne tout au long de sa vie pour expliquer certains résultats. Les résultats dépendent de l'interaction de multiples facteurs de protection et de risque tout au long de la vie des personnes. Une approche fondée sur le parcours de vie examine comment les facteurs biologiques (dont la génétique), sociaux et comportementaux agissent de façon indépendante, cumulative et interactive tout au long de la vie et de génération en génération pour influencer les résultats en matière de santé.

## OÙ CONDUIT CETTE VOIE ?

Cette voie mène à des systèmes et des services de santé bien financés, inclusifs et équitables pour tous.

Une part importante de la programmation et des moyens de l'UNFPA sera consacrée à l'amélioration de la disponibilité, de l'acceptabilité, de l'accessibilité financière et de la qualité des services afin de réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, les taux de mortalité maternelle, la VBG et les pratiques néfastes. Il est essentiel de s'assurer que ce travail intègre pleinement les engagements organisationnels visant à modifier les normes sociales et de genre néfastes, qui peuvent également constituer des obstacles à l'accès, à la promotion de l'égalité des genres, à la non-discrimination et aux efforts visant à ne laisser personne de côté. En aidant les États à numériser les systèmes d'information sur la santé, il est possible d'accroître et d'améliorer des interventions ciblées et fondées sur des données probantes qui améliorent les services destinés à des groupes spécifiques. Le mandat de l'UNFPA lui permet d'intégrer l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et la lutte contre la VBG et les pratiques néfastes dans toutes les interventions en matière de DSSR. L'UNFPA exploite l'analyse des données démographiques pour éclairer ce travail, selon une approche fondée sur le parcours de vie.

Il serait donc important de pouvoir formuler les obstacles auxquels les gens sont confrontés (ou les mythes, stéréotypes, etc.) et de faire ressortir ceux qui sont liés aux inégalités de genre. Il conviendrait également de définir les principes relatifs aux interventions nécessaires au renforcement de la demande et de l'utilisation de la planification familiale. L'UNFPA fait du bon travail et est bien placé pour savoir ce qui fonctionne avec le système de santé (et l'éducation), mais il est nécessaire de mieux comprendre en quoi les normes sociales et de genre entravent l'utilisation des méthodes de planification familiale.

## DOMAINES D'ACTION

### Planification familiale

**Renforcer l'agentivité et le pouvoir décisionnel des femmes et des adolescentes** pour exiger une planification familiale fondée sur les droits humains. Il s'agira notamment de mettre l'accent sur le comportement, l'agentivité et l'autonomie de la personne, ainsi que sur les normes sociales et de genre associées, de soutenir la création et la satisfaction de la demande, de mettre en place des programmes de communication visant à modifier les comportements, de sensibiliser les femmes aux droits reproductifs afin de les aider à prendre des décisions éclairées et indépendantes concernant leurs intentions en matière de SSR, et d'améliorer les connaissances générales en matière de DSSR par le biais de programmes communautaires. Ce travail devrait également se concentrer sur la promotion de la responsabilité partagée entre partenaires de l'utilisation des contraceptifs, et encourager l'utilisation de méthodes masculines, telles que les préservatifs et la vasectomie.

**Assurer la prestation transformatrice en matière de genre et fondée sur les droits humains de services contraceptifs** aux femmes et aux adolescentes dans toute leur diversité, aux personnes, y compris celles issues de populations marginalisées, et aux couples, ce dans le but d'accroître l'accès et le choix des contraceptifs pour toutes les cohortes en âge de procréer, en appliquant une approche fondée sur le parcours de vie pour répondre aux besoins en évolution des personnes tout au long de leur vie. Cette action facilitera l'accès à des informations et à des services fondés sur les droits, s'attaquera à la stigmatisation qui entrave l'utilisation, et réduira par ailleurs les obstacles. Elle tirera également parti des programmes de planification familiale pour modifier l'accès au pouvoir, aux ressources et aux possibilités pour les femmes et les adolescentes, ce qui contribuera à favoriser l'égalité des genres et à améliorer les résultats en matière de DSSR.

**Soutenir la révision de la législation et des politiques nationales** afin de garantir un environnement juridique et politique propice aux programmes de planification familiale fondés sur les droits humains. Il s'agit de promouvoir un environnement favorable aux droits reproductifs des femmes et des adolescentes (p. ex. en réformant les lois exigeant l'autorisation du mari pour recourir à la contraception, en relevant l'âge minimum du mariage et du consentement pour les services, etc.)

**Encourager les partenaires du développement à intégrer la planification familiale** dans les activités relatives à l'ECS, à l'élimination de la fistule obstétricale, à la prévention de la grossesse chez les adolescentes et à l'élimination des pratiques néfastes, y compris le mariage des enfants et les MGF. Il faut aussi encourager les partenaires humanitaires à intégrer les services de planification familiale dans la préparation aux situations d'urgence, la réponse humanitaire et la réduction des risques de catastrophe. Il s'agit également de proposer une assistance technique pour intégrer la planification familiale dans les programmes transformateurs en matière de genre qui luttent contre la VBG, afin de promouvoir l'égalité des genres.

### Santé maternelle

**Maintenir un prisme genre dans le cadre des efforts déployés au service des DSSR en tant qu'élément essentiel de la couverture sanitaire universelle.** Pour ce faire, il sera essentiel d'examiner comment sont satisfaits les besoins des femmes et des adolescentes en matière de DSSR tout au long de leur vie, de la petite enfance à l'adolescence, puis à l'âge adulte jusqu'à la

vieillesse. Cela demandera d'une part de mobiliser les principales parties prenantes du secteur de la santé et au-delà, y compris les organisations dirigées par des femmes, mais aussi d'analyser les besoins de tous en matière de DSSR, ce tout au long de la vie, de cartographier les ressources disponibles et les contraintes des systèmes, et de hiérarchiser et mettre en œuvre, progressivement, des interventions à différents niveaux du système de santé et au-delà, afin de garantir l'accès à un ensemble essentiel d'interventions en matière de DSSR.

**Garantir l'accessibilité des services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence** pour toutes les femmes et les adolescentes. Il s'agit notamment de s'attaquer aux barrières socioculturelles qui limitent l'accès, notamment celui des groupes marginalisés et des femmes, qui sont les plus menacés en raison de la pauvreté et des coûts, entre autres obstacles.

**Dispenser une formation sur le Dispositif minimum d'urgence (DMU)** aux prestataires et aux gestionnaires de services de santé. Cette formation et son intégration à l'ensemble des pratiques cliniques doivent viser à réduire les obstacles auxquels sont confrontées les femmes et les adolescentes au moment d'accéder aux services, et peuvent englober des stratégies qui transformeront les normes sociales et de genre à travers la participation des partenaires masculins et la mobilisation de gardiens du statu quo.

**Intégrer des modules d'analyse de genre dans les programmes de formation initiale des écoles de sage-femmes accréditées et d'autres types d'établissements de formation médicale** afin d'améliorer la qualité des services. Les programmes d'études doivent englober des contenus sur la prévention de la stigmatisation et de la discrimination à l'encontre des femmes et des adolescentes marginalisées, les soins respectueux dans le contexte des femmes et filles vivant dans la pauvreté et issues de minorités ethniques, les services culturellement acceptables dans le cas des femmes et des adolescentes autochtones, les services accessibles aux femmes et adolescentes en situation de handicap, la participation des hommes, et les mesures visant à aider les femmes et les adolescentes à avoir confiance en elles et à s'exprimer sur leurs besoins en matière de soins de santé.

**Utiliser l'expérience des femmes pour éclairer le renforcement des systèmes de santé et la formation du personnel associé.** Les femmes, en particulier les plus défavorisées, doivent être consultées sur leurs problèmes de santé. Les informations ainsi recueillies doivent ensuite être intégrées dans les formations sur la qualité et la prestation des soins pour aider les systèmes de santé à répondre au vécu des femmes. De plus, il est crucial de sensibiliser le personnel de santé sur l'importance des commentaires des clients/patients et de leur satisfaction concernant les services fournis.

## Infections sexuellement transmissibles, dont le VIH

**Intensifier les programmes combinés de prévention du VIH, autonomiser les femmes, les adolescentes et les populations clés<sup>12</sup>** pour qu'elles puissent se protéger du VIH et d'autres IST, et favoriser leur accès aux services de DSSR, sans stigmatisation ni jugement fondé sur leur âge, leur genre, leur sexualité ou leur profession.

**Adopter systématiquement une approche intégrée et centrée sur la personne en vue d'une mobilisation et d'un financement significatifs de la communauté** (selon le principe « rien sur nous sans nous ») lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de prévention du VIH et des IST et de l'aiguillage pour la prise en charge des cas. Cette approche englobe une approche de la planification familiale basée sur les droits, une programmation complète en matière de préservatifs et de lubrifiants, ainsi qu'une ECS destinée aux personnes scolarisées ou non.

### Les populations clés exposées au risque de contracter une infection par le VIH en 2020

- En Afrique subsaharienne, six nouvelles infections au VIH sur sept chez les adolescents de 15 à 19 ans concernaient des filles. Dans certaines régions, les femmes qui avaient subi des violences de la part de leur partenaire intime étaient 1,5 fois plus susceptibles de contracter le VIH.
- Les travailleuses du sexe courent 26 fois plus de risques que les femmes de la population générale.
- Les femmes transgenres courent 34 fois plus de risques que les autres adultes.

12 Travailleurs du sexe, personnes transgenres, usagers de drogues injectables.

## Voie 2

## Réduire la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes

La VBG et les pratiques néfastes constituent les violations des droits humains les plus répandues et les plus silencieuses du monde. Ces violations des droits humains sont exacerbées par les mégatendances, dont le changement climatique, les urgences sanitaires, dont la pandémie de COVID-19, les crises humanitaires, y compris les conflits, et la révolution numérique. L'UNFPA aborde la VBG et les pratiques néfastes dans le cadre d'une stratégie globale qui témoigne d'une reconnaissance de la nature systémique des inégalités de genre comme cause fondamentale de la VBG et des pratiques néfastes.

### OÙ CONDUIT CETTE VOIE ?

Cette voie mène à des interventions et des plans d'action en matière de VBG financés, sensibles au de genre, accessibles et équitables, afin de garantir des services d'intervention sûrs et éthiques, des activités visant à accélérer la prévention, ainsi qu'une collecte et une analyse des données rigoureuses et centrées sur les survivants.

Pour que soit garanti l'accès aux DSSR et à l'autonomie corporelle, les femmes et les adolescentes doivent pouvoir vivre sans craindre la violence ou les pratiques néfastes telles que les MGF, le mariage des enfants ou la sélection prénatale du sexe. À ce titre, en s'inspirant du plan opérationnel de l'UNFPA sur la VBG intitulé « Flourish », une part importante de la programmation et des ressources de l'UNFPA sera consacrée à l'amélioration de la qualité et de la couverture des services d'intervention multisectoriels et centrés sur les survivants, ainsi qu'à des programmes accélérés de prévention, notamment l'investissement dans des évaluations systémiques, au sein d'un environnement juridique et de politiques conforme aux droits humains. Il est essentiel de veiller à ce que ce travail se fonde sur des données probantes et qu'il intègre pleinement les engagements pris par les organisations en faveur de la modification des normes sociales et de genre néfastes, de l'égalité des genres, de la non-discrimination et des efforts pour ne laisser personne de côté.

### DOMAINES D'ACTION

**Renforcer les capacités de prévention et de réponse à la VBG et aux pratiques néfastes**, notamment en donnant la priorité aux services dans le cadre de la préparation, de l'intervention et du relèvement. Conformément au Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence, cette action visera à garantir l'accès à des services de santé physique et mentale complets et centrés sur les survivants, notamment la SSR et la prise en charge clinique du viol, ainsi qu'à des services sociaux, de sécurité et juridiques soutenus par des cadres solides pour ce qui est des aspects juridiques, des politiques, de la prise en charge des cas et de la gouvernance<sup>13</sup>. Les interventions de prévention seront axées sur la transformation des normes sociales et de genre inéquitables dans l'ensemble du modèle socio-écologique. Il s'agira d'institutionnaliser la prévention dans les systèmes de santé et d'éducation, notamment en fournissant des services d'ECS aux jeunes scolarisés et non scolarisés en tant que plateforme transformatrice pour la prévention de la violence ; de mobiliser les hommes et les garçons en vue de transformer les masculinités néfastes ; et de renforcer les systèmes de protection sociale en intégrant les transferts d'argent et de bons dans les systèmes de prise en charge des cas, et en menant des interventions visant à autonomiser les femmes et les adolescentes et à inciter les communautés à modifier les normes sociales et de genre discriminatoires. La lutte contre toutes les formes de violence dans tous les espaces et contextes, y compris la violence reproductive et la VBGFT, et l'atténuation de l'impact du changement climatique et le renforcement de la résilience des femmes et filles face à ce dernier, constituent une priorité pour l'UNFPA.

**Investir dans des lois et des politiques conformes aux droits humains** qui répondent à la VBG et aux pratiques néfastes et contribuent à lutter contre les normes sociales et de genre inéquitables qui imprègnent cet espace. Investir dans des lois et des politiques visant à améliorer l'éducation des femmes, aider les femmes à assumer des rôles de plus haut niveau dans les systèmes de santé et judiciaires, soutenir la professionnalisation du travail social et reconnaître le rôle des agents de santé communautaires, des éducateurs et des bénévoles : autant d'actions qui auront un impact significatif sur l'élimination de la VBG et des pratiques néfastes. Un leadership féministe accru dans les rôles décisionnels à tous les niveaux peut contribuer à lutter contre la discrimination et les obstacles auxquels sont confrontées les femmes et les adolescentes au moment d'accéder aux services en tant que survivantes de la violence. En outre, le renforcement des capacités et la mise en place de mécanismes de redevabilité pour garantir l'application de la législation relative à la VBG et aux pratiques néfastes permettront d'obtenir un impact et une durabilité accrus.

**Encourager la production et l'utilisation éthiques de données et de résultats de travaux de recherche** pour garantir le ciblage et l'efficacité des programmes. Les ressources investies pour mettre fin à la VBG et aux pratiques néfastes doivent s'attaquer aux formes de violence pertinentes, aux bons endroits et avec les bons services afin de répondre aux besoins des survivants. Pour

13 ONU Femmes, UNFPA, OMS, PNUD et ONUDC (2015). Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violences.

ce faire, il est crucial d'investir dans la collecte et l'analyse des données administratives et sur la prévalence, non seulement pour dépendre la réalité à laquelle sont confrontées les femmes et filles, mais aussi pour soutenir le plaidoyer en faveur de lois, de politiques et de programmes fondés sur les droits humains. Cela est également crucial pour le financement à l'échelle nationale et l'adaptation des services, ainsi que pour assurer l'efficacité des programmes de prévention.

Il sera essentiel de continuer à renforcer l'intégration de la VBG dans les initiatives et processus mondiaux de données interorganisations et dans les forums liés au Cycle de programme humanitaire (HPC), en veillant à ce que l'analyse et les indicateurs des besoins et des risques en matière de VBG soient incorporés dans le Cadre d'analyse intersectorielle conjointe (JIAF), les HNO et les HRP. L'UNFPA va également élargir la méthodologie des méthodes mixtes utilisée pour créer des « VOIX » dans de nouveaux contextes. Cette méthodologie a été évaluée comme contribuant à l'intégration de la VBG dans les HNO et le HRP en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre de programmes humanitaires pour prévenir et répondre à la VBG, et en aidant d'autres secteurs/clusters à mieux comprendre les risques de VBG à atténuer tout au long de leur intervention.

### Voie 3

## Promouvoir des opportunités et des services basés sur le genre et les droits pour les adolescent(e)s et les jeunes

Il est essentiel de s'engager pleinement auprès des adolescent(e)s et des jeunes, et de les soutenir, pour améliorer l'égalité des genres et obtenir des résultats durables dans tous les domaines de travail de l'UNFPA, comme le souligne la stratégie mondiale de l'UNFPA pour les adolescent(e)s et les jeunes « Mon corps, ma vie, mon monde ». Les changements intergénérationnels axés sur les droits humains, tout au long de la vie et impulsés par des jeunes femmes et hommes engagés en faveur de l'égalité des genres, constituent un aspect essentiel des changements transformateurs. Ils peuvent donner lieu à des dividendes démographiques sociaux, économiques et environnementaux, en particulier dans les pays dont la population compte de nombreux jeunes. Ainsi, tous les programmes de l'UNFPA devront trouver des moyens d'accroître la participation des jeunes en socialisant aussi bien les garçons que les filles pour qu'ils considèrent l'égalité des genres et l'inclusion comme des normes souhaitables ; en construisant le capital humain de la prochaine génération ; en encourageant l'agentivité individuelle et collective des jeunes ; et en renforçant l'influence des adolescents au sein des réseaux nationaux, régionaux et internationaux.

La socialisation des garçons et des filles afin qu'ils demandent l'égalité des genres et y contribuent peut être obtenue par le biais de programmes scolaires, confessionnels, communautaires et extrascolaires, y compris l'ECS. Collaborer à la mise en œuvre des programmes avec des partenaires locaux, tels que les chefs religieux et les fonctionnaires locaux, peut également permettre de mobiliser de manière stratégique les gardiens du statu quo et de réduire la résistance au changement. Cela favorisera une acceptation plus large des avantages de l'égalité des genres et de la diversité des identités de genre.

### OÙ CONDUIT CETTE VOIE ?

Cette voie mène à la reconnaissance et au respect des droits et du potentiel des adolescent(e)s, et favorisera des changements générationnels et l'égalité des genres sur la durée. Le résultat en est une programmation solide axée sur les adolescentes, une participation significative des jeunes et le renforcement des mouvements.

En veillant à ce que les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, aient accès à l'information et à la possibilité de développer leurs capacités et leur agentivité, on les autonomise pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées sur leur vie, y compris sur leurs DSSR. Cela pérennisera le respect des principes d'égalité tout en encourageant l'assurance requise pour la réflexion critique et la participation à la prise de décisions à tous les niveaux. Cette voie atténuera le risque pour les adolescents d'adopter des comportements néfastes tout en favorisant les facteurs positifs et protecteurs qui soutiennent le développement des jeunes. Les adolescents et les jeunes seront également reconnus comme des leaders/collaborateurs tout au long du travail effectué dans le cadre de cette voie.

Le fait de travailler avec les garçons et les jeunes hommes sur des modèles de masculinité positive leur donnera l'occasion de réfléchir à la manière dont ils peuvent contribuer efficacement à des relations respectueuses, équitables et non violentes, et à la stabilité et la sécurité des communautés. Les jeunes hommes ont besoin d'être soutenus pour remettre en question les normes de genre néfastes et restrictives qui les empêchent de participer aux rôles de soins, d'éducation des enfants et d'activités communautaires jusqu'alors considérés comme féminins, et d'en profiter. Dans le même temps, le travail d'autonomisation et de constitution d'actifs avec les adolescentes sera également essentiel pour promouvoir l'égalité des genres.

## DOMAINES D'ACTION

Les actions visant à faire participer les jeunes à la promotion de l'égalité des genres seront conformes à la stratégie mondiale de l'UNFPA pour les adolescents et les jeunes, intitulée « Mon corps, ma vie, mon monde ».

**Les initiatives de participation**, du niveau international au niveau communautaire, doivent donner la priorité à la participation et au leadership équitables des jeunes femmes et des adolescentes et établir des normes et des garanties qui réduisent les risques et préviennent l'exploitation. La participation des adolescentes et des jeunes femmes doit être une exigence des programmes de l'UNFPA faisant intervenir les parties prenantes et les communautés. Il s'agit également d'établir des partenariats solides avec des organisations dirigées par des jeunes, notamment les organisations dirigées par des jeunes femmes, et les institutions qui soutiennent la participation des jeunes.

**Inclusion complète des jeunes.** Il s'agit d'une priorité pour la programmation de l'UNFPA, et il faut adapter les lignes directrices relatives à la participation afin de mobiliser les jeunes vulnérables ou marginalisés, notamment les personnes handicapées, les jeunes autochtones, les jeunes LGBTQI+ et les adolescentes isolées ou recluses. La promotion de changements générationnels et transformateurs permet de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Il convient de veiller à ce que, dans tous ses efforts de promotion d'une inclusion significative des jeunes, de mise en place de plateformes intergénérationnelles et de promotion des compétences de leadership, l'UNFPA agisse travers un prisme basé sur les droits et transformateur en matière de genre.

**La sensibilisation de la communauté** à travers la mobilisation des jeunes femmes et des jeunes hommes, et l'utilisation des technologies de l'information et des innovations en matière de développement, peuvent servir à modifier les normes sociales et de genre discriminatoires. L'établissement de critères de suivi et d'évaluation pour ces initiatives facilitera l'analyse de la manière dont les différentes stratégies influencent les normes sociales et de genre et réduisent la VBG et les pratiques néfastes.

**Les politiques et programmes de santé et d'éducation** doivent évaluer et répondre aux déterminants sociaux et sexistes de la SSR et du bien-être des adolescents. Pour concevoir des programmes efficaces, il est essentiel de générer et de diffuser des connaissances sur les différences et les intersections entre les déterminants et les priorités et méthodes de chaque programme.

**Soutenir les programmes axés sur les adolescentes** qui mettent l'accent sur le renforcement de leurs atouts sanitaires, sociaux, économiques et cognitifs et parviennent aux plus marginalisés.

**Aider les gouvernements et les OSC** à élaborer et à utiliser des stratégies visant à dispenser une ECS au sein et à l'extérieur des écoles qui touche tous les jeunes, y compris les jeunes marginalisés. En apportant un soutien aux jeunes femmes et hommes marginalisés et exclus on accélérera la satisfaction des besoins en matière de planification familiale, de mortalité maternelle et de VBG. Il sera important de travailler avec un éventail complet de partenaires, notamment des jeunes, pour contribuer à démanteler les pratiques et rites de passage néfastes qui sont contreviennent fondamentalement aux droits humains et aux normes sociales et de genre équitables.

**Les interventions humanitaires** en situation de crise devront faire intervenir les jeunes femmes dans la prise de décisions et les aider à devenir des leaders. Il convient de veiller à l'inclusion des jeunes femmes et des adolescentes dans les processus de paix formels et informels et dans la planification et la mise en œuvre des plans de réponse humanitaire. Ces processus doivent également rechercher de manière proactive la participation des jeunes qui risquent d'être laissés de côté, notamment les jeunes marginalisés, les jeunes handicapés, les jeunes autochtones, les jeunes de la communauté LGBTQI+ et les autres personnes confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination.

### Voie 4

## Collecter, analyser et exploiter les données démographiques et les résultats de recherches pour faire valoir les droits humains et l'égalité des genres

Le travail de l'UNFPA sur le genre et les droits humains sera soutenu par la collecte et l'analyse de données de qualité et la diffusion de résultats de recherche, en veillant à ce qu'elles soient transformatrices en matière de genre et à ce qu'elles favorisent une planification et une programmation basées sur des données probantes. L'analyse régulière des données de recensement selon le sexe et l'âge, la production de monographies sur le genre dans le cadre du recensement, la présentation visuelle des données et la création de fiches d'information peuvent améliorer l'accès des utilisateurs aux données et leur compréhension. Elles permettent également d'obtenir des données plus nombreuses et de meilleure qualité sur les intersections démographiques qui exacerbent la discrimination. Les défenseurs de l'égalité des genres à tous les niveaux peuvent ensuite utiliser ces informations pour influencer l'élaboration de politiques et de législations fondées sur les droits.

## OÙ CONDUIT CETTE VOIE ?

Cette voie mène à la mise au point d'une analyse et de données de qualité pouvant éclairer la prise de décisions équitables sur le plan du genre par l'UNFPA et tous ses partenaires gouvernementaux et de la société civile, ainsi que d'autres parties prenantes.

L'UNFPA s'efforcera d'améliorer la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et par âge, afin que toutes les femmes et les filles soient prises en compte et que les différences entre les genres et les âges, ainsi que la dynamique des DSSR et de l'égalité des genres, soient mieux articulées et comprises dans tous les groupes d'âge. Il continuera à collaborer avec d'autres entités pour mettre au point des indicateurs de genre pertinents en matière de promotion des droits fondamentaux des femmes. Il encouragera également l'utilisation et la diffusion de données probantes afin de contribuer à la mesure du changement, à l'amélioration de la programmation et à la constitution d'une base de connaissances soutenant le travail en faveur de l'égalité des genres. Il s'associera avec le monde universitaire pour mener des recherches sur la mise en œuvre, des diagnostics et des enquêtes.

L'UNFPA reconnaît que les femmes et filles figurent invariablement parmi les personnes les plus défavorisées et qu'une action souple et adaptée, ainsi que des investissements créatifs, sont requis pour améliorer leurs DSSR. S'attaquer aux facteurs croisés de discrimination auxquels sont confrontées les femmes et les filles vivant dans la pauvreté, au sein des populations minoritaires ou autochtones, dans des régions reculées ou touchées par des conflits, ainsi que celles pouvant présenter des handicaps, constitue un défi de taille. Pour le relever, il faudra que tous les niveaux de l'UNFPA, en étroite collaboration avec le gouvernement et les partenaires, veillent à ce que les femmes et les filles prennent part à des analyses sensibles au genre selon le principe « ne laisser personne de côté », éclairées par des données ventilées clarifiant les variables concernant les personnes « les plus défavorisées ». La Stratégie pour l'égalité des genres de l'UNFPA, qui vient étayer les stratégies de l'UNFPA en matière de recensement, d'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil, ainsi que d'autres approches, consistera à proposer un soutien systématique aux pays pour qu'ils collectent et utilisent des données ventilées par sexe ; augmentent l'utilisation de données de recensement et d'enregistrement géoréférencées pour localiser les personnes les plus susceptibles d'être laissées de côté dans diverses dimensions de l'égalité des genres, notamment les lieux où la violence entre partenaires intimes ou la sélection prénatale du sexe sont prévalentes ; et encouragent la collecte systématique des statistiques de genre minimales recommandées par les Nations Unies pour veiller à ce que les besoins des personnes les plus défavorisées soient reconnus et abordés.

## DOMAINES D'ACTION

**Renforcer des méthodologies de collecte de données et de recherche, une analyse et une utilisation sûres et éthiques pour éclairer les interventions de lutte contre la VBG** et les pratiques néfastes, ainsi que les programmes de plaidoyer et de communication, ce dans tous les contextes de l'axe paix-développement-action humanitaire.

**Améliorer le suivi et l'établissement de rapports** sur les indicateurs des ODD liés au genre et élargir la couverture des données. Il sera ainsi possible de contextualiser de manière plus complète les indicateurs de la cible 5.6 de l'ODD5, qui appelle les pays à « assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et reproductive et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation ». De manière générale, il est essentiel de renforcer la collecte et l'analyse de données de qualité sur toutes les cibles de l'ODD5, en particulier les cibles 5.2, 5.3 et 5.6.

**Compléter la collecte et l'analyse de données quantitatives par des études qualitatives et au niveau des opérations** afin de soutenir une planification et une programmation sensibles au genre. Parmi les domaines sur lesquels il convient d'effectuer des recherches supplémentaires figurent : en quoi les interventions du côté demande soutiennent l'accès à la planification familiale ; en quoi la génération d'une demande contribue à l'autonomie corporelle ; la question de savoir si l'accès à la planification familiale peut contribuer à la réduction des pratiques néfastes ; et les liens entre la planification familiale et la VBG.

**Soutenir la diffusion de données innovantes** par le biais des réseaux sociaux et d'autres moyens de développement afin de renforcer la pertinence et l'efficacité du travail dans les contextes de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix. Par ailleurs, les statistiques de genre devront être diffusées de manière géospatiale et par le biais d'outils innovants tels que des tableaux de bord interactifs. Les données sur le genre devront être ventilées au plus bas niveau géographique possible afin de recueillir des informations sur les besoins des personnes les plus défavorisées et d'y répondre. Elles devront être mises à disposition dans des formats conviviaux pour que ceux dont elles reflètent la vie puissent y accéder facilement et les analyser.

**Soutenir la participation des femmes, des adolescentes et des groupes marginalisés** à l'élaboration et à l'analyse des questionnaires de recensement, des enquêtes démographiques et de santé (EDS) et d'autres données recueillies sur l'égalité des genres, y compris concernant les hommes et les masculinités, comme par exemple les enquêtes IMAGES. L'évaluation de la dynamique du pouvoir, de la discrimination et des inégalités de genre y gagnera en précision. Cela nécessitera une programmation et une mobilisation des ressources pour assurer l'inclusion, la sensibilisation et le renforcement des capacités, ainsi que la diffusion des informations.

**Élargir la collecte de données ventilées par sexe, genre, handicap, origine ethnique et âge** et en mener une analyse croisée avec les résultats de recherches qualitatives afin de soutenir une programmation plus sensible au genre et plus inclusive dans tous les contextes.

**Intégrer l'analyse de genre aux travaux sur les données administratives**, notamment l'enregistrement des faits et statistiques d'état civil (CRVS). Cela contribue à la collecte de données démographiques plus précises, en veillant à ce que toutes les femmes et adolescentes y soient représentées, tout en exploitant les données existantes, CRVS compris, afin de mettre en relief les inégalités de genre, la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des adolescentes.

**Aider les gouvernements à intégrer l'analyse basée sur le genre et les droits** dans le renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistiques et dans la planification du développement à l'échelle nationale. Les données collectées devront inclure des informations ventilées par sexe, analysées aux fins de la planification en réponse aux changements démographiques, y compris l'évolution des structures d'âge, la répartition de la population, l'urbanisation, les niveaux d'éducation et les résultats en matière de santé. Ces informations peuvent éclairer et améliorer l'intégration de la dimension genre ainsi que la budgétisation et les plans d'action nationaux pour mettre fin à la VBG, ou encore la planification sectorielle pour la santé, l'éducation, le changement climatique et la résilience démographique.

## ConVERGE

Connecting Vital Events Registration and Gender Equality (Connecter les registres de l'état civil à l'égalité des sexes) – est une initiative multi-pays conjointe de l'UNFPA et du Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil. Elle a mis en évidence la valeur stratégique de systèmes inclusifs d'enregistrement civil et statistiques de l'état civil et leur rôle fondamental dans la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes et des adolescentes, y compris l'autonomie corporelle.

**Les catalyseurs** assurent la création d'environnements propices au soutien et à la pérennisation des voies, afin de favoriser le changement.

### Catalyseur 1

## Renforcer les mécanismes de redevabilité : lois, politiques, institutions et systèmes

La discrimination fondée sur le genre est interdite par le droit international relatif aux droits humains.

Parmi les mécanismes de redevabilité figurent les tribunaux, les lois, les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de défense des droits humains, ainsi que les mécanismes non judiciaires tels que ceux de redevabilité sociale. Ils ont pour mandat de veiller à ce que l'État respecte ses obligations en matière de droits humains et, lorsque leur mandat le permet, peuvent offrir des recours juridiques efficaces aux victimes. Le droit international relatif aux droits humains, inscrit dans des conventions, des pactes et des traités, établit des normes qui guident les États dans l'adaptation des lois et des politiques nationales afin de soutenir l'environnement des droits pour tous. Des mécanismes de redevabilité fondés sur les droits humains sont nécessaires à tous les niveaux pour garantir des résultats transparents, équitables, durables et fondés sur les droits en matière de développement.

### QUEL EST LE RÔLE DE CE CATALYSEUR ?

Ce catalyseur facilite un changement systématique des structures, des lois et des politiques nationales afin de faire progresser les droits des femmes et l'égalité des genres, et d'autonomiser les femmes et les filles pour qu'elles puissent revendiquer leurs droits.

Aux niveaux international et national, le renforcement des mécanismes de redevabilité, comme le système judiciaire ou les institutions nationales de défense des droits humains, et la mise en place de poids et contrepoids solides améliorent la capacité des États et des agences multilatérales à remplir leurs obligations légales en matière d'égalité des genres et de droits des femmes. À titre d'exemple, les mécanismes internationaux et nationaux de défense des droits humains peuvent mettre en évidence des schémas de discrimination auxquels l'État doit remédier.

La redevabilité dans les contextes de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix exige non seulement la transparence mais aussi une participation significative des femmes, des filles, des jeunes et des groupes de la société civile. Pour que la redevabilité soit efficace, il faut aussi que les personnes, les familles et les groupes, y compris les femmes de populations marginalisées, aient conscience de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et soient autonomisés pour pouvoir

émettre des revendications fondées sur ces droits. Les réseaux de femmes et les organisations féministes sont des acteurs cruciaux dans le processus de mise en place de la redevabilité et d'octroi d'un soutien aux femmes pour qu'elles puissent comprendre, revendiquer et exercer leurs droits.

## DOMAINES D'ACTION

**Garantir des voies d'accès à la justice.** Prendre part à un dialogue sur les politiques visant à élaborer et à réformer les cadres politiques et juridiques, et veiller à ce qu'ils soient favorables à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, ainsi qu'à l'égalité des genres. Soutenir le développement des capacités des forces de l'ordre et renforcer le savoir-faire des systèmes judiciaires sur les lois relatives à la VBG et aux DSSR, afin de garantir l'existence de mécanismes de justice et de réparation efficaces en cas de violation des droits. Soutenir la sensibilisation, l'éducation aux droits et la connaissance de ces derniers afin de donner aux individus les moyens de revendiquer le respect de leurs droits lorsque ces derniers ont été violés.

**Mettre au point des partenariats stratégiques avec les institutions nationales de défense des droits humains** pour contrôler le respect par les États de leurs obligations en matière de droits humains sur les questions d'égalité des genres et de DSSR.

**Soutenir l'élaboration** et l'utilisation de mécanismes de redevabilité sociale pour promouvoir l'agentivité des femmes et des filles, en renforçant leur voix et leur participation au processus de développement. Il peut s'agir, par exemple, du plaidoyer citoyen contre les politiques pronatalistes, de fiches d'évaluation communautaires sur la santé et la VBG, et d'audits sociaux.

**S'engager de manière stratégique auprès des organes de suivi des traités<sup>14</sup>** pour faciliter la participation des gouvernements, de la société civile et des mouvements de femmes. La participation et le dialogue permettront aux femmes de préconiser des changements dans le cadre des décisions de haut niveau.

**Interagir de manière stratégique avec les procédures spéciales** et contribuer aux rapports thématiques liés au mandat de l'UNFPA ; soutenir les visites des procédures spéciales dans les pays. En faisant participer aux discussions les réseaux nationaux et régionaux axés sur le genre, on veillera à ce que les intérêts des femmes soient clairement soumis à considération.

**S'engager de manière stratégique dans l'examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme** tout au long des différentes étapes de l'EPU, notamment en aidant les États, la société civile et les groupes marginalisés à participer au processus de l'EPU. Soutenir les États et plaider auprès d'eux en faveur de la mise en œuvre des recommandations relatives à la CIPD et à l'égalité des genres.

### Catalyseur 2

## Promouvoir des normes sociales et de genre équitables

### 2.1 AGENTIVITÉ ET PRISE DE DÉCISIONS DES FEMMES ET DES ADOLESCENTES

L'un des objectifs clés de l'UNFPA pour la période du plan stratégique 2022–2025 sera de renforcer la capacité des filles et des femmes à exercer leur agentivité et à revendiquer leur droit à l'autonomie corporelle, à la prise de décisions, au leadership, à l'autonomisation, y compris économique, et à l'autodétermination.

#### QUEL EST LE RÔLE DE CE CATALYSEUR ?

Ce catalyseur vise spécifiquement à accroître la capacité et l'aptitude des femmes et des adolescentes à participer pleinement à la vie de leurs sociétés respectives et à prendre des décisions éclairées en leur propre nom. En interagissant avec leurs partenaires et leurs parents, les femmes et les adolescentes peuvent affirmer leurs choix personnels concernant leur corps, leur santé, y compris leurs DSSR, et la santé des personnes à leur charge. Les femmes et les adolescentes dotées d'agentivité sont des participantes plus habiles et des dirigeantes plus efficaces dans les organisations, les communautés ou la politique.

## DOMAINES D'ACTION

Les femmes qui prennent et font valoir leurs propres décisions concernant l'utilisation de contraceptifs, les soins de santé reproductive et les relations sexuelles sont considérées comme autonomisées et capables d'exercer leurs droits reproductifs. Sur la base des données disponibles, quatre grands domaines d'action sont proposés pour renforcer l'agentivité et la prise de décisions des femmes et des adolescentes.

**Promouvoir l'agentivité et la prise de décisions** en mettant en œuvre des programmes qui favorisent l'éducation des femmes et des adolescentes en matière de droits reproductifs, leur apprentissage tout au long de la vie et leur éducation non formelle, l'accès à l'éducation aux compétences de vie et à l'ECS, et la capacité d'accéder aux biens liés aux sphères sociale, économique, civile et politique.

<sup>14</sup> Les organes de suivi des traités comprennent, entre autres, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité des droits des personnes handicapées, le Comité des droits civils et politiques et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

**S'attaquer aux causes profondes** des inégalités de genre et aux normes sociales et de genre discriminatoires qui empêchent les femmes de faire des choix indépendants sur leurs propres DSSR. Il peut s'agir de proposer un soutien technique et financier pour élargir et améliorer la recherche sur les politiques, ainsi que des programmes de soutien à la modification des normes sociales et de genre. Cela peut également supposer la conception simultanée d'interventions pilotes de qualité qui renforcent l'agentivité en matière de DSSR.

**Renforcer la capacité de plaidoyer** pour influencer les consultations sur les politiques et les programmes. La collaboration au niveau national et régional avec les WLO, les organisations féministes et les donateurs peut soutenir le développement des capacités des femmes, des adolescentes et des jeunes, et leur permettre de se faire entendre dans le cadre des processus de santé, de protection sociale, d'action climatique, d'action humanitaire et de consolidation de la paix.

**Comblent les lacunes en matière de recherche** en analysant de manière plus approfondie les tendances des données, les moteurs des changements de politiques et la qualité des décisions indépendantes et conjointes rapportées en tant qu'indicateurs de libre arbitre. Il faut aussi veiller à ce que l'indicateur 5.6.1 des ODD fasse l'objet d'un suivi, d'une ventilation et d'une analyse en fonction de l'âge, du sexe, de la géographie, des revenus et, si possible, des différences culturelles ou ethniques, du handicap et de l'état civil. Ces informations peuvent ensuite servir à élaborer des programmes destinés aux personnes les plus défavorisées.

## Normes sociales et normes de genre : quelle différence ?

**LES NORMES SOCIALES** > sont des règles implicites et informelles, admises et observées par le plus grand nombre. Elles sont influencées par nos croyances, notre situation économique et politique et, parfois, par les récompenses et les sanctions auxquelles nous pouvons nous attendre selon si nous y adhérons ou pas. Certaines normes sociales reflètent et renforcent les inégalités de pouvoir liées, par exemple, à la classe sociale, à l'âge, à l'orientation sexuelle ou à l'origine ethnique (normes basées sur l'identité) ; d'autres régissent le comportement attendu dans une situation donnée – comme les attentes concernant l'utilisation de la planification familiale ou le type de soins que doivent recevoir les mères et les enfants après la naissance.

**LES NORMES DE GENRE** > englobent les règles informelles sur la façon dont nous sommes censés nous comporter en raison de la façon dont nous ou d'autres personnes identifions et dictons notre genre. Elles reflètent et renforcent presque toujours les inégalités de pouvoir liées au genre et désavantagent généralement les femmes, les filles, les hommes et les garçons de genre non conforme, ainsi que les personnes ayant une identité de genre différente. Certaines normes – dont de nombreuses normes de genre – font partie des processus de socialisation dès l'enfance et sont donc si ancrées qu'elles deviennent « invisibles » et se situent au-delà de ce qui peut être remis en question. Les inégalités de pouvoir entre les genres et les attentes en matière de comportement ont une influence très directe et spécifique sur les DSSR. Il est donc essentiel de comprendre et d'aborder de manière spécifique les normes de genre, ainsi que les autres normes sociales.

## 2.2 PROMOUVOIR DES MASCULINITÉS POSITIVES

Ce catalyseur porte sur la modification des normes patriarcales qui sont discriminatoires à l'encontre des femmes et renforcent les stéréotypes de genre néfastes et leur remplacement par des alternatives positives qui promeuvent une masculinité équitable, bienveillante et non violente, tout en renforçant l'agentivité des femmes. Cet objectif peut être atteint par le biais de l'ECS et d'autres approches programmatiques fondées sur des données probantes qui favorisent l'éducation d'une génération de garçons et de jeunes hommes bienveillants et respectueux. La stratégie de l'UNFPA pour l'égalité des genres énonce les efforts qui peuvent être soutenus pour mettre fin aux normes sociales et de genre discriminatoires afin de transformer les causes profondes des inégalités.

### QUEL EST LE RÔLE DE CE CATALYSEUR ?

Ce catalyseur mène à une transformation des relations de pouvoir entre les sexes et à des rôles de genre souples et équitables.

Les masculinités positives, expression qui désigne la pratique de formes de masculinité positives, pacifiques et équitables sur le plan du genre qui remettent en question les caractéristiques et les attentes habituelles des hommes et des garçons en matière d'agressivité, de violence, de manque d'émotion, d'absence d'éducation ou de prise de risques, accéléreront les changements transformateurs. Les hommes et les garçons qui promeuvent l'égalité des genres et remettent en question les normes et les comportements sociaux et de genre discriminatoires apportent une contribution précieuse à la justice de genre. Ils peuvent donner l'exemple d'autres relations de pouvoir possibles entre les genres et plaider contre la discrimination et la violence basées sur le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre. Cela peut contribuer à mettre fin à la VBG et aux pratiques néfastes, à améliorer les résultats en matière de DSSR pour tous, et à améliorer la santé physique et mentale des enfants, des adolescents et des jeunes.

### DOMAINES D'ACTION

Les normes sociales, les rôles de genre et les relations de pouvoir entre les genres ont une incidence sur toutes les sphères de la vie, de la famille aux structures gouvernementales en passant par les dynamiques communautaires. Il est donc nécessaire d'analyser en permanence les causes profondes des inégalités et de s'y attaquer par des actions à plusieurs niveaux. La faiblesse

des systèmes de protection sociale qui ne prennent pas en charge la garde des enfants, les systèmes de retraite qui ne tiennent pas compte des rôles reproductifs, les lacunes de l'ECS, les lois qui limitent l'autonomie corporelle des femmes et les divisions du travail reproductif dictées par l'économie sont autant d'exemples de préjugés systémiques et structurels ancrés dans des normes sociales et de genre discriminatoires. Des exemples d'actions qui peuvent être intégrées dans les programmes de l'UNFPA à différents niveaux sont présentés ci-dessous.

**Travailler avec les hommes et les garçons pour promouvoir l'égalité des genres.** Il s'agit là d'un domaine d'intérêt permanent pour l'UNFPA.

- L'UNFPA peut intensifier ses efforts dans ce domaine, par exemple en travaillant avec des organisations de la société civile (OSC) et des réseaux régionaux pour développer des programmes durables et fondés sur des données probantes qui mobilisent les hommes et les garçons en faveur des DSSR et de la lutte contre la VBG.
- L'acquisition de nouvelles données sur les hommes, les masculinités et l'égalité des genres, provenant d'enquêtes telles que l'Enquête internationale sur les hommes et l'égalité des genres (IMAGES) et les analyses qui en découlent, jouera un rôle crucial dans l'approfondissement des connaissances et l'élaboration éclairée de politiques<sup>15</sup>.
- Le recours à l'ECS et à des programmes qui font intervenir les hommes en tant que partenaires et pères, avec le soutien de politiques familiales sensibles au genre, peut s'avérer essentiel à la transformation des normes au sein du système de pouvoir lié au genre.
- Aider les adolescents à adopter des masculinités positives en les faisant participer à des programmes fondés sur des données probantes visant à promouvoir des normes et des comportements équitables en matière de genre.
- Faire participer les hommes en tant que pères avec le soutien d'initiatives telles que MenCare et d'autres initiatives relatives à la paternité, ainsi que celui de politiques familiales sensibles au genre, afin de contribuer au transfert et au partage du travail et des soins liés à la reproduction.

**Mobiliser les leaders communautaires.** Les normes sociales et de genre discriminatoires sous-tendent également de nombreux comportements qui exposent les femmes et les adolescentes à des pratiques néfastes. Les chefs religieux, traditionnels ou politiques, ainsi que les aînés des communautés, sont souvent les gardiens de ces normes. Ces personnes peuvent être soit des facilitateurs de la modification des normes sociales et de genre et de l'agentivité des femmes, soit des gardiens du statu quo.

**Encourager des approches synchronisées entre les genres.** Faire participer les femmes et les hommes, les filles et les garçons aux activités et à l'éducation en matière de DSSR, dans un esprit d'intention et de renforcement mutuel. Les approches de ce type ont été associées à de meilleurs résultats en matière de santé reproductive et à une plus grande autonomie des femmes et des adolescentes. Faciliter le dialogue au sein des couples sur des rôles de genre se soutenant mutuellement est une autre approche prometteuse pour favoriser la prise de décisions conjointe et introduire des techniques de communication non violente. Il sera crucial de soutenir des initiatives qui favorisent la prise de décisions, l'agentivité et l'autonomie des femmes et des adolescentes, notamment en matière de DSSR, par le biais de la sensibilisation, de l'éducation et de l'apprentissage des droits reproductifs, afin de lutter contre les normes sociales et de genre néfastes.

## Promouvoir les droits des femmes et des filles les plus défavorisées

L'intégration d'analyses du genre et des droits améliorera la programmation démographique et de SSR de l'UNFPA dans les contextes de développement et humanitaires et observera le principe « cibler d'abord les plus défavorisés » pour parvenir aux résultats opérationnels et organisationnels de haut niveau. Pour éliminer les discriminations et les violences subies par les femmes et filles les plus défavorisées, il faudra prendre les mesures suivantes :

- Mettre en œuvre l'égalité des genres et l'analyse « ne laisser personne de côté » dans l'ensemble de la planification et de la programmation en vue de clarifier et de se pencher sur les facteurs et les caractéristiques liés à la discrimination et à l'exclusion, y compris (a) l'identité de genre et l'orientation sexuelle ; (b) l'âge ; (c) la culture, l'origine ethnique, la race, la langue et la religion ; (d) le handicap ; (e) l'éloignement géographique et/ou l'isolement social ; (f) la migration, l'asile, le statut de réfugié et le déplacement ; (g) le statut socio-économique et les facteurs connexes ; et (h) d'autres facteurs tels que le VIH et le SIDA ; ainsi que d'autres facteurs propres à chaque pays susceptibles d'entraîner l'exclusion d'individus et de groupes. Cette démarche est conforme au plan opérationnel de l'UNFPA visant à ne laisser personne de côté et à parvenir aux personnes les plus défavorisées.
- Travailler à tous les niveaux opérationnels avec des organisations sensibles au genre et des organisations qui représentent les groupes les plus marginalisés aidera l'UNFPA à adapter ses programmes aux contextes spécifiques et à faciliter un travail de proximité plus efficace et durable. Parmi ces organisations peuvent figurer celles qui travaillent dans des établissements informels, auprès de veuves, de mères célibataires ou de femmes vivant avec le VIH, de femmes handicapées, de femmes autochtones, de femmes d'origine africaine et de celles qui travaillent dans des zones reculées et isolées.

15 <http://menandgendersurvey.org/>

### Catalyseur 3

## Consolider les mouvements féministes

Les réseaux féministes et de défense des droits humains, ainsi que les organisations du monde entier dirigées par des femmes, luttent pour la justice sociale de diverses manières. Dans certains cas, ils opèrent dans la clandestinité et prennent des risques considérables, tandis que dans d'autres, ils fonctionnent librement. Dans tous les cas, ils cherchent à sensibiliser, à accroître la redevabilité des gouvernements et à plaider pour la justice au nom d'une variété accrue de parties prenantes, souvent les plus vulnérables et marginalisées. Ils mettent en avant et ajoutent le poids des médias à la voix et aux priorités des femmes et des filles dans des lieux et sur des sujets spécifiques, notamment les pratiques néfastes, les préjugés sexistes dans les systèmes de santé et de justice, la violence contre les femmes et les filles et les restrictions imposées à l'autonomie corporelle.

Le militantisme des jeunes féministes du XXI<sup>e</sup> siècle est très différent du mouvement féministe des années 1970, 1980 et 1990. Bien qu'il n'y ait que peu ou pas de différence entre les questions auxquelles s'attaquent les féministes adultes et les jeunes féministes, dans de nombreux cas, les jeunes féministes créent leurs propres organisations, font un usage intensif des réseaux sociaux, et formulent et expliquent constamment des questions et des types d'intersectionnalité complexes (couleur de peau, origine ethnique, âge, handicap, religion, orientation sexuelle et identité/expression de genre, économie et changement climatique), plus que ne l'ont fait les générations précédentes.

L'UNFPA et les autres organes des Nations Unies reconnaissent l'importance de ces partenaires stratégiques au moment de faire progresser la connaissance des droits humains, de l'égalité des genres, des droits des femmes et des principes féministes.

### QUEL EST LE RÔLE DE CE CATALYSEUR ?

Ce catalyseur donne lieu à des coalitions plus fortes et durables travaillant de manière stratégique pour promouvoir les droits humains des femmes et des adolescentes. En raison de la réaction hostile à l'encontre de la santé et des droits sexuels et reproductifs à l'échelle mondiale, il sera essentiel de travailler en étroite collaboration avec les organisations dirigées par des femmes ainsi qu'avec les mouvements féministes pour défendre et faire évoluer l'égalité des genres.

La vision de l'UNFPA, telle que décrite dans la présente stratégie, englobe la collaboration avec des organisations féministes et des organisations de femmes fondées sur les droits, afin de construire et de maintenir un soutien aux DSSR des femmes et de mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes et des adolescentes. Il est essentiel d'investir du temps, d'échanger des expériences et des analyses, et d'aider ces groupes à se faire entendre dans le cadre des forums internationaux et nationaux de développement et d'aide humanitaire afin de transformer les normes sociales et de genre discriminatoires.

### DOMAINES D'ACTION

Voici quelques exemples d'actions qui peuvent soutenir les mouvements féministes :

**Faire entendre les voix féministes dans les arènes internationales** afin d'amplifier les voix des groupes les plus défavorisés, notamment les femmes vivant dans des contextes de crise humanitaire. Les organisations de femmes et les mouvements féministes du monde entier travaillent souvent avec des réseaux de base qui peuvent parvenir aux adolescentes non scolarisées, aux femmes isolées ou aux femmes vivant dans des zones d'installation informelles. Faire entendre ces voix dans des forums tels que la Commission de la condition de la femme et les conférences sur le climat peut enrichir les débats, les analyses et la prise de décisions, tout en élargissant les bases de soutien des réseaux féministes et des réseaux de femmes et de jeunes femmes.

**Soutenir la participation** aux processus de développement nationaux et en tant qu'intervenants de première ligne dans les situations d'urgence et les situations de crise humanitaire prolongées. Ce soutien peut aider des organisations comme l'UNFPA à accéder à des groupes cibles difficiles à atteindre, mais requerra des méthodes de travail plus souples et axées sur le plaidoyer, car le soutien aux mouvements sociaux est différent de la collaboration habituelle avec des partenaires de mise en œuvre et des OSC mieux établis.

**Renforcer les capacités** de lobbying et de plaidoyer en faveur des DSSR dans tous les contextes, y compris sur le continuum développement–action humanitaire–paix. La portée et l'efficacité des messages sur l'égalité des genres, l'élimination de la VBG, les DSSR des femmes et l'autonomie corporelle s'en trouveront accrues.

**Faciliter l'accès aux ressources humaines et financières** pour le leadership féministe, en particulier les jeunes féministes et militantes, les organisations de défense des droits des femmes et les défenseurs des droits humains. Les organisations pourront ainsi fonctionner de manière plus durable grâce à des financements souples, pluriannuels et destinés aux activités essentielles. Cela peut également favoriser les changements transformateurs en soutenant la continuité du personnel et la stabilité organisationnelle, ce qui peut également favoriser la collecte longitudinale d'informations et une meilleure analyse des causes profondes des inégalités au niveau local auquel les groupes opèrent, et à une programmation plus évolutive et durable.

**Renforcer les capacités administratives** des jeunes féministes et de leurs organisations (en matière de financement, de travail en réseau, de rassemblement) afin d'ouvrir de nouvelles voies pour répondre aux réactions hostiles et à la résistance aux droits des femmes, à l'égalité des genres et aux droits reproductifs. Les mouvements activistes peuvent agir plus rapidement et avec plus de souplesse sur de multiples plateformes de communication et diffuser des messages qui sont importants pour maintenir les acquis de l'UNFPA dans la lutte contre la VBG et les pratiques néfastes, et pour promouvoir le droit des femmes à prendre des décisions indépendantes en matière de DSSR.

**Les liens** sont des questions et des stratégies qui doivent être abordés et exploités pour permettre à l'UNFPA de renforcer son adaptabilité et sa souplesse face aux crises, environnements et tendances émergents.

### Lien 1

## Renforcer les synergies entre l'autonomisation économique et reproductive des femmes

L'un des principaux objectifs de l'UNFPA pour la période du prochain plan stratégique (2022–2025) sera de renforcer l'agentivité et l'autonomie corporelle des femmes et des adolescentes. Ces objectifs sont liés au soutien de la participation équitable des femmes à la prise de décisions, au leadership et à l'économie.

### POURQUOI CE LIEN EST-IL IMPORTANT ?

Le renforcement des synergies entre l'autonomisation économique et reproductive des femmes donne lieu à une analyse plus précise des obstacles structurels à l'égalité des genres et à un degré accru d'agentivité pour les femmes et les adolescentes.

La santé sexuelle et reproductive et l'accès aux soins influencent les choix qui s'offrent aux femmes en matière de participation aux activités économiques. La mesure dans laquelle les femmes disposent de choix en matière de procréation et exercent un contrôle sur leur propre corps influence leur autonomisation en matière de procréation, leur capacité à profiter des occasions d'autonomisation économique et leur confiance en elles au moment de répondre au harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Lorsque la santé des femmes, la taille de leur famille, l'espacement des naissances et leur situation économique sont équilibrés et planifiés, les femmes sont mieux à même de gérer les soins et l'emploi. Il en résulte une augmentation de l'agentivité et du bien-être du capital humain disponible. Cet équilibre peut être facilité par une variété d'interventions privées et publiques, y compris un meilleur partage des tâches de soins et du travail reproductif au sein du ménage, et l'adoption de politiques de santé et de protection sociale plus sensibles au genre.

### DOMAINES D'ACTION

Les réseaux sociaux et de recherche, les défenseurs de l'égalité des genres et les praticiens du développement travaillent ensemble pour améliorer les connaissances sur les intersections et les avantages mutuels des DSSR, de l'autonomie corporelle et de l'autonomisation économique des femmes. Le mandat de l'UNFPA et l'accent qu'il met sur l'égalité des genres et les DSSR, de même que ses capacités de collecte et d'analyse de données, en font un contributeur naturel à la programmation et à l'amélioration collaboratives des connaissances.

**Identifier les systèmes de protection sociale pertinents** qui peuvent être mis en œuvre dans le cadre de programmes humanitaires et de développement afin de répondre aux besoins des femmes et filles les plus défavorisées. Il peut s'agir de programmes d'éducation et de sensibilisation, de subventions ou de transferts d'argent, de soins de santé et de services de garde d'enfants gratuits ou subventionnés, et de l'inclusion de la planification familiale et des DSSR dans les mécanismes de sécurité sociale. Adaptées au contexte, ces approches peuvent renforcer la capacité des femmes à accéder à la fois aux services de DSSR et à l'emploi.

**Faciliter la collaboration** entre les réseaux de chercheurs et de militants et praticiens des DSSR à différents niveaux opérationnels afin d'approfondir les connaissances et de contribuer à un ciblage plus précis des interventions en faveur de l'autonomisation économique et des DSSR des femmes.

**Collecter et analyser les données** sur les intersections entre les DSSR, le travail de soins et le travail reproductif, et l'autonomisation économique. L'analyse des enquêtes et des données sur l'utilisation du temps peut également être envisagée, afin d'évaluer à quoi les hommes et les femmes consacrent leur temps. Ces travaux apporteront une contribution précieuse à ce domaine émergent de la génération de connaissances et de la programmation.

**Encourager les politiques favorables à l'égalité des genres**, notamment celles qui assurent un accès équitable aux moyens de contraception modernes, à des informations et à des services de planification familiale de qualité, ainsi qu'à des politiques familiales sensibles au genre, telles que le congé parental, des services de garde d'enfants abordables et le partage des responsabilités parentales et domestiques.

## Lien 2

# Soutenir l'action climatique sensible au genre

Au cours des dix dernières années, les analyses intersectorielles des impacts du changement climatique se sont multipliées. Il est clair que les variations climatiques et les catastrophes liées au changement climatique, ainsi que les défis liés à la biodiversité, ont une incidence considérable sur les droits des femmes, notamment sur leur temps, leur santé et leurs contributions à leur famille et à l'économie. Tous ces facteurs ont des répercussions sur les relations entre les genres, le risque de violence pour les femmes et leur capacité à accéder aux services de DSSR.

La crise climatique aura une incidence différente sur les hommes, les femmes et les enfants et exacerbera les vulnérabilités existantes des personnes pauvres en milieu rural et urbain et de ceux qui dépendent le plus de systèmes de ressources naturelles fragiles. L'inclusion des femmes dans la prise de décisions et la planification en matière de changement climatique, ainsi que dans les débats sur la biodiversité, peut permettre de déterminer de manière proactive comment maintenir les services de DSSR, notamment en matière de VBG, dans des contextes où la charge de travail des femmes augmente en réponse aux facteurs de stress environnementaux et aux migrations liées au climat.

## POURQUOI CE LIEN EST-IL IMPORTANT ?

Soutenir une action climatique sensible au genre permet de mieux comprendre l'incidence du changement climatique sur la planification et la programmation en matière d'égalité des genres, et peut permettre à l'UNFPA de soutenir l'adaptation au climat et de renforcer la résilience.

L'UNFPA travaillera avec les décideurs politiques et les partenaires pour mettre en œuvre une action climatique sensible au genre, axée sur : (i) l'analyse des différences entre les genres en matière de besoins, de possibilités et de capacités dans le cadre de la lutte contre le changement climatique ; (ii) la garantie d'une participation et d'une influence équitables des femmes et des hommes dans les processus décisionnels en matière de climat ; et (iii) le soutien aux organisations de femmes pour qu'elles puissent accéder aux ressources financières, informations sur le climat, technologies et services émergents pour faire face au changement climatique.

## DOMAINES D'ACTION

Une bonne compréhension des implications genrées du changement climatique peut conduire à l'amélioration des systèmes d'alerte précoce basés sur le savoir environnemental spécifique des femmes en matière d'agriculture, de pêche et de gestion des forêts, ainsi qu'à des mesures d'adaptation au changement climatique plus précisément adaptées aux femmes des zones rurales et urbaines. Ces mesures peuvent réduire l'insécurité alimentaire et les risques posés par des événements catastrophiques comme les sécheresses, les inondations, les cyclones et les incendies, ce qui contribuera à maintenir la stabilité sociale, aspect essentiel pour réduire le stress qui touche les ménages et le risque de VBG et de pratiques néfastes.

Il existe de plus en plus de données qui montrent que les femmes et filles sont exposées à des risques plus élevés et à des charges plus lourdes en raison des effets du changement climatique, en particulier dans les contextes de pauvreté. Une action climatique complète et cohérente sensible au genre demeure actuellement difficile à mettre en œuvre<sup>16</sup>. L'UNFPA prêtera donc une plus grande attention aux considérations climatiques et les intégrera davantage dans l'ensemble de sa programmation. Voici quelques exemples de la manière dont cela peut être réalisé dans le cadre du mandat de l'UNFPA :

<sup>16</sup> L'UICN et d'autres organisations ont souligné que les questions de genre sont négligées dans l'« ordre du jour climatique » en raison de la participation inéquitable des femmes aux organismes de riposte au changement climatique à tous les niveaux. Voir : [www.iucn.org/resources/issues-briefs/gender-and-climate-change](http://www.iucn.org/resources/issues-briefs/gender-and-climate-change) et [www.ipas.org/news/cop26-gender-and-reproductive-justice-are-essential-to-avoid-a-greater-climate-catastrophe/](http://www.ipas.org/news/cop26-gender-and-reproductive-justice-are-essential-to-avoid-a-greater-climate-catastrophe/).

**La recherche, l'analyse des données et la production de données probantes** sur les liens entre le changement climatique, l'accès des femmes et leur autonomie corporelle en matière de DSSR, les normes sociales et de genre, et les implications pour la VBG et les pratiques néfastes constitueront une étape clé de l'adaptation de la capacité de l'UNFPA à aborder la question des DSSR dans le contexte des situations d'urgence liées au climat. À titre d'exemple, l'UNFPA a entrepris de cartographier les vulnérabilités pour évaluer les risques et les menaces qui pèsent sur les femmes enceintes, âgées et/ou handicapées, qui vivent dans des zones côtières de faible altitude et des régions menacées par l'augmentation de la sécheresse et de la chaleur.

**En clarifiant les menaces que fait peser le changement climatique, au niveau régional et national**, sur les services de DSSR et la sécurité des produits et en travaillant avec des partenaires et des spécialistes du changement climatique, on pourra formuler des stratégies d'atténuation et d'adaptation, renforcer la résilience des services, notamment en termes de VBG, et réduire au minimum l'impact sur les femmes et les adolescentes.

**La prise en compte proactive des risques de VBG et de pratiques néfastes** dans la planification de la gestion des catastrophes en cas d'urgence climatique permettra de protéger les femmes et filles, de soutenir les droits fondamentaux des femmes et d'améliorer les interventions lors de catastrophes.

**Le développement d'interventions visant à renforcer la résilience des femmes et des ménages** face à l'impact du changement climatique favorisera la santé et le bien-être des femmes, en leur permettant de faire face aux changements et aux stress induits par le climat.

### Lien 3

## Soutenir les innovations et les technologies sensibles au genre

Les technologies et les innovations représentent un potentiel inexploité pour faire progresser l'égalité des genres et créer de nouvelles solutions qui répondent aux besoins et aux droits des femmes et des adolescentes. Ce lien vise à garantir que les innovations et les progrès technologiques puissent être mis au service des objectifs plus larges de l'égalité des genres et de la programmation transformatrice en matière de genre, en particulier avec et pour les femmes, les adolescentes et les jeunes, afin de faire valoir leurs DSSR. Il sera aussi essentiel de tirer parti du pouvoir des médias tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique 2022–2025 de l'UNFPA et de la présente stratégie.

### POURQUOI CE LIEN EST-IL IMPORTANT ?

Le soutien aux innovations et aux technologies sensibles au genre ouvrira la voie à de nouveaux services, interventions, services, approches et partenariats pour promouvoir les priorités de l'UNFPA en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des adolescentes. Il reconnaît également la nécessité de s'appuyer sur des interventions existantes fondées sur des données probantes dans les priorités de l'UNFPA en matière de genre, tout en exploitant les tendances émergentes et les avancées technologiques pouvant favoriser des approches plus rapides, plus efficaces et de plus grande envergure. Parmi les priorités concrètes qui bénéficieraient de méthodes innovantes, on peut citer les DSSR, la modification des normes sociales et de genre, la VBG, les pratiques néfastes et l'autonomie corporelle.

### DOMAINES D'ACTION

**Réduire la fracture numérique genrée** entre générations et au sein des populations les plus défavorisées, en accélérant l'accès significatif des femmes et des adolescentes aux technologies numériques, à Internet et à l'alphabétisation numérique universelle – autant d'éléments essentiels à leur participation sur un pied d'égalité à la société actuelle, de plus en plus axée sur les technologies, tout en contribuant à la croissance économique et au développement. Pour ce faire, il faut améliorer le financement et l'accessibilité des services numériques et des outils d'apprentissage pour les femmes et les adolescentes, et plaider pour des investissements précoces et soutenus dans les programmes relatifs aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques (STEM), ainsi que dans ceux relatifs à l'entrepreneuriat, qui les dotent des compétences requises pour l'apprentissage tout au long de la vie et pour la participation à la main-d'œuvre d'aujourd'hui. Bien qu'ils opèrent en dehors du secteur de la SSR, nombre de ces programmes ont besoin du savoir-faire de l'UNFPA pour aborder les rôles, les stéréotypes et les préjugés liés au genre. Les partenariats avec ces programmes sont cruciaux et s'inscrivent en complément des efforts en cours soutenus par l'UNFPA, tels que l'ECS et les programmes connexes destinés aux adolescentes et aux jeunes femmes, afin de renforcer également leur efficacité personnelle et leurs compétences de vie.

**Investir dans les technologies et l'innovation féministes pour l'égalité des genres** en soutenant les technologies féministes, en particulier celles fondées par des femmes, et en augmentant le nombre de femmes travaillant dans les STEM, de femmes et d'adolescentes en position de concevoir et de mettre en œuvre des solutions innovantes qui répondent directement à leurs propres réalités, notamment en matière de DSSR. Il s'agit également de créer et de cultiver des réseaux féministes dans l'écosystème de l'innovation, et de veiller à ce que, dans le cadre des lois et des politiques, les programmes de leadership et d'entrepreneuriat des femmes et des filles soient renforcés. Il convient de travailler en étroite collaboration avec des partenaires, en particulier ceux du secteur privé, dont les ambitions en matière d'environnement, de progrès social et de gouvernance s'alignent sur celles de l'UNFPA.

**Tirer parti des technologies de pointe ainsi que des interventions et innovations non technologiques en vue de parvenir à l'égalité des genres.** Parmi les points d'entrée potentiels figurent la prévention de la VBGFT et de la discrimination, ainsi que la collaboration avec des sociétés de technologie pour donner la priorité à la sécurité, aux droits et au bien-être des femmes et des filles. Il sera essentiel d'établir des partenariats avec des programmes de bourses, des incubateurs, des accélérateurs et des universités comme ressources stratégiques et partenaires de développement des capacités pour les entreprises sociales ainsi que pour les organisations féministes et les femmes fondatrices afin de créer et de maintenir des innovations au service de l'égalité des genres. Il faudra explorer les moyens de mobiliser des investisseurs s'intéressant à l'égalité des genres, et des mécanismes de financement souples permettant d'apporter un soutien précoce aux innovations féministes, afin de présenter des résultats prometteurs, de créer une dynamique favorable et de parvenir, en fin de compte, à l'adoption par des partenaires à plus grande échelle, tels que les gouvernements nationaux et le secteur privé.

**Établir des partenariats avec les médias,** lesquels jouent un rôle essentiel pour parvenir à l'égalité des genres au sein des sociétés. Il convient de créer des contenus transformateurs en matière de genre qui rompent avec les normes sociales et de genre traditionnelles et les stéréotypes de genre présentés dans les médias, et de soutenir l'accès à l'information qui permet aux femmes de revendiquer leurs droits et de prendre des décisions plus éclairées. D'autre part, des contenus médiatiques équitables en matière de genre, éthiques et fondés sur les droits peuvent contribuer au changement social. Il faut investir dans des initiatives et des programmes qui permettent aux femmes et aux adolescentes de créer des contenus et de raconter leurs propres histoires dans divers espaces et sur diverses plateformes médiatiques.

## OBTENTION DE RÉSULTATS INSTITUTIONNELS

L'UNFPA a accompli des progrès notables dans l'intégration de la dimension genre dans les domaines programmatiques et institutionnels et dans la construction d'une culture organisationnelle qui soutient et intègre les changements transformateurs. Outre la programmation, les outils et les orientations en matière de genre, les politiques de ressources humaines de l'UNFPA soutiennent l'inclusion, la diversité et le leadership des femmes. Ces engagements sont en phase avec les engagements et initiatives plus larges du système des Nations Unies.

Le Plan d'action à l'échelle du système (SWAP) des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes a favorisé des débats internes plus ciblés sur les questions d'égalité des genres et de budgétisation sensible au genre. Au fil des ans, l'UNFPA s'est efforcé de respecter les critères définis dans le cadre de redevabilité du SWAP, ce qui l'a amené à en atteindre ou en dépasser toutes les normes. Cinquante et un pour cent des bureaux de pays de l'UNFPA ont utilisé la feuille de résultats UN-SWAP pour évaluer les pratiques et les performances en matière d'intégration de la dimension genre au niveau du pays, pourcentage qui continue d'augmenter. Bien qu'il reste beaucoup à faire sur ce front, ces résultats indiquent un niveau élevé de volonté politique, ainsi que des changements démontrables dans la culture organisationnelle et les mécanismes de redevabilité. Le soutien aux initiatives en faveur de l'égalité des genres au niveau national doit être évalué de plus près pour comprendre l'état des environnements favorisant l'égalité des genres.

L'architecture de l'UNFPA en matière de genre fournit une base pour le travail sur le genre, mais sa capacité à soutenir des approches sensibles au genre et transformatrices en matière de genre dans chaque domaine thématique de l'UNFPA est sursollicitée. Les évaluations du soutien apporté par l'UNFPA à l'égalité des genres<sup>17</sup> et à l'élimination de la VBG<sup>18</sup> ont montré que la réalisation de ces objectifs nécessitera plus de capacités et de ressources humaines. Ce supplément de moyens permettra de compenser les lacunes

17 Bureau de l'évaluation de l'UNFPA (2021). *Evaluation of UNFPA Support to Gender Equality and Women's Empowerment (2012–2020)*. New York : Bureau de l'évaluation de l'UNFPA.

18 UNFPA (2018). *Corporate Evaluation of UNFPA support to the prevention, response to and elimination of gender-based violence and harmful practices*. [www.unfpa.org/updates/corporate-evaluation-unfpa-support-prevention-response-and-elimination-gender-based-violence](http://www.unfpa.org/updates/corporate-evaluation-unfpa-support-prevention-response-and-elimination-gender-based-violence).

considérables qui existent en matière de capacités et de savoir-faire technique pour pouvoir adopter des ATG durables, ce qui est l'ambition de l'organisation<sup>19</sup>.

L'UNFPA contribue au travail collaboratif sur l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et les droits humains, ainsi que sur les cibles de l'ODD 5, aux côtés de plusieurs organes des Nations Unies. Ce travail est continu et transversal, mais il peut s'avérer difficile de parvenir à la complémentarité entre les contributions des différentes organisations en raison du manque de clarté concernant les rôles. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable vise à élever le degré de complémentarité et de collaboration en vue de l'intégration de la dimension genre aux programmes pays, et l'UNFPA, en tant qu'institution, doit soutenir cette démarche de manière proactive.

L'UNFPA a par ailleurs la possibilité de participer à des mécanismes essentiels visant à soutenir l'égalité des genres à l'échelle du système, y compris au niveau régional, comme par exemple par le biais des coalitions thématiques (IBC – Issue Based Coalitions) et, au niveau national, par le biais des groupes thématiques sur le genre (GTG – Gender Theme Groups) des UNCT<sup>20</sup>.

## S'appuyer sur un leadership solide pour prévenir et répondre à la VBG

Une cartographie réalisée par l'UNFPA a révélé que l'organisation a une présence large dans la prévention et la réponse à la VBG dans le monde entier, avec plus de 400 programmes menés entre 2018 et 2020. Les résultats indiquent les points forts au moment d'accélérer l'élimination de la VBG et mettent en évidence les domaines nécessitant une intensification des efforts. Un thème qui se dégage systématiquement est le fait que la génération de données, de résultats de travaux de recherche et de données probantes de qualité constitue un accélérateur primordial de la programmation transformatrice en matière de genre. Un deuxième thème est l'importance d'interventions ingénieuses et ciblées auprès des jeunes, de la société civile et des organisations dirigées par des femmes. Des investissements accrus, à plus long terme et plus prévisibles dans les interventions de lutte contre la VBG, et davantage de visibilité, d'innovation et de capacité de mise à l'échelle pourraient accélérer l'obtention de résultats.

L'UNFPA soutient des programmes de prévention, de réponse et d'atténuation de la VBG dans plus de 153 pays et territoires (111 bureaux de pays) :

**66 pour cent** des bureaux de l'UNFPA ont travaillé sur la VBG dans le cadre de la couverture sanitaire universelle.

**96 pour cent** des bureaux de l'UNFPA ont soutenu l'élaboration de lois et de politiques nationales conformes aux lois et accords internationaux

**92 pour cent** des bureaux de l'UNFPA ont investi dans le renforcement des systèmes de santé

**88 pour cent** des bureaux de l'UNFPA ont travaillé au renforcement des services sociaux

**69 pour cent** des bureaux de l'UNFPA se sont investis dans le renforcement des services judiciaires

**94 pour cent** des bureaux de l'UNFPA ont travaillé avec des OSC

**88 pour cent** des bureaux de l'UNFPA ont travaillé sur la recherche et la production de données probantes

**93 pour cent** des bureaux de l'UNFPA se sont investis dans l'amélioration de la disponibilité et la qualité des données sur la VBG

**97 pour cent** des bureaux de pays, régionaux et infrarégionaux de l'UNFPA ont participé à la mobilisation et à la coordination multisectorielles

**88 pour cent** des bureaux nationaux de l'UNFPA ont mis des services de prévention et de réponse à la disposition de groupes qui pourraient autrement être laissés de côté

**95 pour cent** des bureaux de l'UNFPA ont travaillé à l'intégration des services de VBG et de SSR

**96 pour cent** des bureaux de l'UNFPA ont travaillé avec des hommes et des garçons à la prévention et la réponse à la VBG

**99 pour cent** des bureaux de l'UNFPA ont soutenu des interventions sur la VBG adaptées à la COVID-19

**38 pour cent** des bureaux de l'UNFPA ont abordé la question de la VBG dans un contexte de dégradation de l'environnement et de changement climatique

19 L'examen des postes déclarés (à l'exclusion des contractants et des consultants) indique que 81 pour cent du personnel de l'UNFPA dédié au genre et à la VBG possède une expérience professionnelle limitée et occupe des postes de niveau débutant. Dix-neuf pour cent du personnel de l'UNFPA dédié au genre et à la VBG est de niveau P5 ou P4/NOD. Bien que ce niveau soit enrichi par l'embauche à court terme de consultants et de contractants, le nombre de postes essentiels de niveau supérieur ou intermédiaire permettant d'accorder une attention soutenue au genre et à la VBG, à la qualité technique, à l'innovation, aux partenariats et à la visibilité est relativement faible. Quelque 174 postes sont occupés par des non-salariés, ce qui représente 29,5 pour cent du personnel total de l'UNFPA en matière de genre et de VBG. Le savoir-faire technique en matière de genre et de VBG est sous-traité dans une large mesure, ce qui contribue à une certaine souplesse organisationnelle mais pourrait aussi avoir un impact sur la capacité institutionnelle. Lorsqu'on leur a demandé de désigner les principaux besoins, 91 pour cent des bureaux de pays ont indiqué que l'amélioration de la mobilisation des ressources constituait une priorité, et 73 pour cent ont signalé qu'il fallait mettre un accent accru sur les ATG dans la programmation. Les autres principaux besoins exprimés sont le soutien à l'accélération de la recherche (70 pour cent), des méthodes de suivi et d'évaluation sensibles au genre et à la VBG (69 pour cent) et une meilleure intégration de la VBG et du genre dans la programmation (63 pour cent).

20 Groupe des Nations Unies pour le développement durable (2021). *Groupes thématiques sur l'égalité des sexes : Normes et procédures*. New York : GNUDD.

## Résultats institutionnels durant la période du Plan stratégique 2022–2025

La période 2022–2025 devrait donner lieu à un certain nombre de résultats qui feront progresser l'engagement de l'UNFPA envers les trois résultats transformateurs que sont l'élimination de la mortalité maternelle évitable, de la non-satisfaction des besoins en matière de planification familiale, et de la VBG et des pratiques néfastes. De plus, l'UNFPA veillera à appliquer un prisme genre au travail qu'elle mène sur les adolescents et les jeunes, ainsi que sur la population et le développement. Dans le cadre de tous ses travaux, l'UNFPA continuera de tirer parti des domaines d'intervention que sont le plaidoyer, le développement des capacités, le dialogue politique, les partenariats et la coopération Sud-Sud et triangulaire.

Les données et les constats des évaluations sur la programmation en matière d'égalité des genres seront traduits sous forme d'enseignements et utilisés dans tous les processus de planification pour faciliter et accélérer les changements transformateurs fondés sur les droits et atteindre les objectifs organisationnels de l'UNFPA.

Les partenariats avec la société civile, notamment les organisations féministes et celles dirigées par des femmes, seront soutenus à tous les niveaux, ce afin de renforcer la portée des efforts de plaidoyer et l'impact des mouvements sociaux qui œuvrent en faveur de l'égalité des genres, notamment en mettant fin à la VBG et aux pratiques néfastes. La coordination interorganisations et la coopération Sud-Sud et triangulaire en matière d'égalité des genres et de droits humains seront activement encouragées aux niveaux mondial, régional et national, ce de concert avec le plaidoyer en vue d'un meilleur financement national et international de l'égalité des genres.

Les politiques et pratiques internes en matière de ressources humaines qui favorisent des nominations équitables et transparentes, la parité de genre à tous les niveaux, une culture organisationnelle équitable et des règlements favorables à la famille continueront d'être mises en œuvre et renforcées. En s'appuyant sur les approches existantes et nouvelles en matière de redevabilité, notamment un mécanisme de redevabilité de haut niveau pour l'égalité des genres, la réalisation du SWAP et le marqueur de genre continueront de renforcer l'engagement interne de l'UNFPA. À l'interface de la gestion des ressources humaines et des opérations, l'application des politiques et des protocoles de prévention de l'exploitation et des abus sexuels au sein de l'UNFPA, et dans tous les contextes où opère l'UNFPA, fera l'objet d'un suivi et de rapports réguliers et transparents.

## OBTENTION DE RÉSULTATS PROGRAMMATIQUES

À l'appui de sa théorie du changement, la Stratégie pour l'égalité des genres fournit des orientations concernant deux méthodes de travail interdépendantes. La première utilise des approches ciblées, en travaillant avec les femmes et les adolescentes, les organisations de femmes et les défenseurs de sexe masculin pour faire progresser l'égalité des genres. La seconde intègre les considérations d'égalité des genres à la programmation thématique, à l'orientation de la gestion, à la budgétisation et aux systèmes administratifs, ce afin d'« intégrer » le genre.



### APPROCHES CIBLÉES.

L'objectif direct des initiatives ciblées en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes est de répondre aux intérêts stratégiques des femmes et des filles et de donner lieu à des changements transformateurs dans les relations de pouvoir entre les genres. Cette approche ciblée apparaît dans le plan stratégique 2022 -2025 de l'UNFPA, qui met l'accent sur l'égalité des genres à travers la modification des normes sociales et de genre, en précisant un résultat.



### INTÉGRATION

L'intégration de la dimension genre dans les domaines de programmation thématiques de l'UNFPA vise à améliorer les résultats de la collecte de données et de l'analyse démographique, des DSSR, de la jeunesse dans le cadre du développement, des interventions humanitaires et du maintien de la paix. Cela a lieu au niveau des six accélérateurs et des six produits de l'UNFPA dans son plan stratégique 2022–2025 à travers le renforcement des capacités, l'amélioration des systèmes programmatiques et organisationnels,

et l'utilisation d'approches et d'outils sensibles au genre. L'intégration de la dimension genre vise à créer des gains multiformes qui feront progresser l'égalité des genres et les droits humains.

Les approches ciblées et d'intégration contribuent à la transformation des normes sociales et de genre, aux changements générationnels des valeurs sociétales et à l'accroissement de l'agentivité, du choix et de l'accès des femmes et des adolescentes. L'intégration de la dimension genre au sein de l'UNFPA peut gagner en profondeur et en efficacité à mesure qu'augmente la capacité du personnel en matière d'analyse de genre et en matière de financement, de planification et de mise en œuvre sensibles au genre et transformatrices en matière de genre. L'intégration de l'analyse de genre, les partenariats avec des organisations de femmes progressistes et l'intégration d'éléments féministes et de changements générationnels apporteront une valeur ajoutée aux programmes de l'UNFPA. Au fil du temps, les approches transformatrices en matière de genre seront appliquées de manière complète et cohérente dans tous les domaines thématiques.

## Prêt pour l'avenir

L'UNFPA a apporté d'importantes contributions à l'égalité des sexes grâce aux différents rôles qu'il joue aux niveaux mondial, régional et national.

Des progrès significatifs ont été accomplis en matière d'autonomisation et de droits des femmes et des adolescentes, ainsi que de santé sexuelle et reproductive, dans tous les domaines du mandat de l'UNFPA, et en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies. Désormais, l'UNFPA devra préparer l'avenir en augmentant l'adaptabilité des programmes. Une souplesse accrue permettra de répondre plus efficacement aux défis mondiaux existants, émergents et très complexes. Il s'agit entre autres du changement climatique, des crises humanitaires, des changements démographiques, de la numérisation, de la montée du conservatisme et de la résistance connexe aux droits fondamentaux des femmes et des filles. Tous ces événements ont menacé les acquis du développement dans les domaines de l'égalité des genres, de l'élimination de la VBG et des pratiques néfastes, et du respect des droits des femmes et des adolescentes. L'UNFPA renforcera et, le cas échéant, exploitera de nouveaux types de capacités pour améliorer sa programmation en faveur de l'égalité des genres. Cela supposera une analyse constante de l'allocation des ressources et de l'efficacité des programmes, un investissement continu dans le développement des ressources humaines et des partenariats élargis qui permettront à l'UNFPA d'être « prêt pour l'avenir » et capable de prendre la tête de l'ordre du jour mondial transformateur en matière d'égalité des genres.

## Suivi des résultats pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes

L'UNFPA applique diverses stratégies et méthodes dans son travail en faveur de l'égalité des genres et de l'élimination de la VBG et des pratiques néfastes. Ces méthodes sont adaptées selon le contexte spécifique et appliquées dans tous les domaines de programme, ce à chaque niveau opérationnel. La Figure 6 présente un échantillon des résultats à atteindre au cours de la période du plan stratégique 2022-2025. Ces résultats, ainsi que d'autres précisés dans la présente stratégie, s'alignent sur le plan stratégique de l'UNFPA et peuvent être suivis au moyen des indicateurs des ODD et du plan stratégique, comme indiqué ci-dessous.

**Figure 6 | Sélection de résultats souhaités pour la période du plan stratégique 2022–2025 et indicateurs associés**

Sélection de résultats souhaités	Indicateurs connexes des ODD et du plan stratégique
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'accès à la justice et à la réparation des violations des droits fondamentaux des femmes et filles dans les programmes. Cela inclut des efforts ciblés pour qu'elles puissent faire respecter leurs droits reproductifs et leur droit de vivre à l'abri de la violence, des abus et de l'exploitation sexuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>ODD 5.1.1</b> Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des genres et de non-discrimination fondée sur le sexe.</li> <li><b>SP OP 3.1</b> Proportion de pays disposant de mécanismes nationaux ou infranationaux de lutte contre les normes sociales, les stéréotypes, les pratiques et les relations de pouvoir discriminatoires aux niveaux individuel, social et institutionnel en rapport avec les trois résultats transformateurs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les normes sociales et de genre sont transformées, et les indicateurs montrent une augmentation de l'autonomie corporelle des femmes et filles, de leur agentivité et de leur participation à la prise de décisions.</li> <li>Davantage de données probantes sur des masculinités positives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>SP OP 3.1.</b> (voir ci-dessus).</li> <li><b>SP OP 3.2</b> Proportion de pays ayant déployé le paquet d'autonomisation sur les normes sociales qui aide les femmes et filles à devenir des agents de changement promouvant des normes sociales et de genre et des croyances en matière de genre égalitaires.</li> <li><b>SP OP 3.5</b> Proportion de pays disposant d'un mécanisme national fonctionnel pour mobiliser les organisations/ réseaux/coalitions d'hommes et de garçons promouvant des masculinités positives qui plaident activement en faveur de la réalisation des résultats transformateurs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La collecte et l'analyse programmatiques de données sur les mégatendances telles que le vieillissement et le changement climatique intégreront des critères de genre et de droits humains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>SP OP 4.5</b> Proportion de pays menant une analyse de la situation sur les changements et la diversité de la population et l'impact des mégatendances, y compris le changement climatique, sur la réalisation des trois résultats transformateurs et du PA-CIPD.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les programmes de DSSR intégreront des cadres d'analyse de genre pour la conception et la réalisation d'interventions en matière de santé maternelle, de planification familiale, de DSSR des adolescents et des jeunes, d'ECS et d'IST/VIH.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>ODD 5.6.1</b> Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé reproductive.</li> <li><b>ODD 5.6.2</b> Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 à 49 ans un accès équitable et sans restriction aux soins de SSR, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine.</li> <li><b>SP OP 1.2</b> Proportion de pays qui ont augmenté les ressources nationales pour (i) la SSR, y compris (et de manière différenciée) la planification familiale ; et (ii) la VBG et les pratiques néfastes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les approches et les modèles d'intervention qui s'adressent aux populations marginalisées, notamment aux femmes et aux jeunes les plus défavorisés, seront renforcés et mis en œuvre de manière élargie et plus systématique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>SP OP 2.11</b> Nombre de femmes, d'adolescents et de jeunes, y compris les femmes et les jeunes handicapés, bénéficiant de services de qualité en matière de SSR, de prévention et de protection contre la VBG (y compris les services liés à la santé mentale et au soutien psychosocial) et les pratiques néfastes.</li> <li><b>SP OP 4.2</b> Proportion de pays qui collectent, cartographient et communiquent des données ventilées (y compris par âge, sexe, couleur de peau, origine ethnique, niveau de richesse, handicap et autres facteurs « ne laisser personne de côté ») sur l'incidence de la VBG et des pratiques néfastes.</li> </ul>

## Sélection de résultats souhaités

## Indicateurs connexes des ODD et du plan stratégique

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les programmes élaborés dans le but de renforcer le capital humain des femmes seront améliorés grâce à des investissements dans des domaines thématiques spécifiques, notamment la santé des femmes, la protection sociale, l'analyse de l'autonomisation économique et du travail reproductif, et les politiques d'emploi favorables à la famille.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>ODD 5.A.1</b> i) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; ii) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit.</li> <li><b>SP OP3.2</b> Proportion de pays ayant déployé le paquet d'autonomisation sur les normes sociales qui aide les femmes et filles à devenir des agents de changement promouvant des normes sociales et de genre et des croyances en matière de genre égalitaires.</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les services de prévention de la VBG et des pratiques néfastes bénéficieront d'investissements accrus et seront renforcés dans l'ensemble de l'axe développement–action humanitaire–paix.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>SP OP1.2</b> Proportion de pays qui ont augmenté les ressources nationales pour (i) la SSR, y compris (et de manière différenciée) la planification familiale ; et (ii) la VBG et les pratiques néfastes.</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les programmes de l'UNFPA soutenant la collecte de données démographiques appliqueront des cadres d'analyse de genre depuis la conception jusqu'à l'analyse et la diffusion des informations.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>SP OP1.10</b> Nombre de pays disposant de plans de développement nationaux traitant des DSSR et de l'égalité des genres qui intègrent expressément les changements démographiques, notamment l'évolution des structures d'âge, la répartition de la population et l'urbanisation.</li> <li><b>SP OP4.1</b> Proportion de pays dans lesquels les indicateurs de SSR sont systématiquement collectés dans le cadre du système national d'information sanitaire et mis à la disposition du public.</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les programmes destinés aux adolescents et aux jeunes seront plus sensibles au genre et favoriseront les changements générationnels et les changements transformateurs.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>SP OP6.3</b> Proportion de pays qui font participer les adolescents et les jeunes, y compris les jeunes handicapés et ceux qui sont les plus défavorisés selon d'autres facteurs essentiels de l'UNFPA, à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et de programmes liés aux trois résultats transformateurs et au changement climatique.</li> </ul>   |

